

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



CONSTRUIRE ENSEMBLE UN AVENIR COMMUN

caprovenceverte.fr

Bras • Brignoles • Camps-la-Source • Carcès • La Celle • Châteauvert • Cotignac • Correns
Entrecasteaux • Forcalqueiret • Garéoult • Mazaugues • Méounes-lès-Monttrieux • Montfort-sur-Argens
Nans-les-Pins • Néoules • Ollières • Plan-d'Aups • Pourcieux • Pourrières • Rocbaron
La Roquebrussanne • Rougiers • Saint-Maximin • Sainte-Anastasie • Tourves • Le Val • Vins-sur-Carami

SOMMAIRE



TEMPS FORTS	4/5
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION	7
Le territoire	8
Les compétences	9
Vie de l'agglomération	10
Finances	12
Affaires générales, marchés et assurances	14
Les Ressources humaines et la mutualisation	15
Contrat ruralité CRET	16
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	17
Grands projets	18
Équipements Infrastructures	19
Habitat Gens du Voyage	20
Économie	22
Agriculture	24
Tourisme	25
Transports Mobilité	26
CADRE DE VIE	27
Petite enfance	28
Culture	30
Sport	33
Politique de la Ville	34
Point d'Accès au Droit	36
Accueil de jour	37
Vivre et créer ensemble	38
ENVIRONNEMENT	39
PIDAF : aménager le massif forestier	40
FORÊT : aider à son renouvellement	41
PAYSAGE : renforcer l'attractivité	42
ÉNERGIE : Plan Climat Air Energie	42
DÉCHETS : deux syndicats	42
RIVIÈRES : an 2 du contrat	43
SPANC : qualité de l'eau	43

EDITO



/ FONDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA PROVENCE VERTE

Les douze premiers mois d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ont permis à notre jeune institution de structurer ses équipes, trouver son rythme de travail et bâtir son identité sur l'ensemble du territoire.

Portées par l'esprit de solidarité et d'ambition constructive qui réunit les 52 élus du conseil communautaire, les 28 communes de l'Agglomération, sans distinction de taille, œuvrent toutes pour la réussite de notre projet intercommunal : rendre la Provence Verte toujours plus attractive.

Un engagement collectif pour le bénéfice de tous, sans que nos personnalités, nos spécificités ne se diluent ou ne s'effacent. Au contraire, nous sommes une addition, une volonté, une force et un espoir. Celui de donner à notre territoire et à ses 100 000 habitants un véritable avenir en commun.

La gouvernance forte et dynamique que nous avons mise en place il y a un an, dispose d'atouts économiques, touristiques, patrimoniaux et culturels qui sont autant de garanties d'un développement constant et harmonieux de la Provence Verte.

Le potentiel de notre territoire le place parmi les plus actifs de la région. Des performances collectives prometteuses qui nous permettent de préserver la proximité et le bien-être dans chacune des 28 communes de notre Communauté d'Agglomération.



Josette PONS
Présidente de la Communauté
d'Agglomération de la Provence Verte



Exposition au Centre d'Art de Châteauvert



Joutes musicales 2017



Inauguration de la crèche à Bras



Fête de la Petite Enfance



Inauguration de la crèche à Entrecasteaux Joutes musicales 2017





Élection de la Présidente de la CAPV Nuit des Musées à Brignoles et à Tourves

Joutes musicales 2017 Les classes de l'EIMAD au joutes musicales 2017



Inauguration de la crèche à Entrecasteaux

Fonds de concours, Notre Dame de Pitié Le Val



Exposition « Art brut y es-tu » au Centre d'Art de Châteauvert



Zone Agricole Protégée

28 COMMUNES, UN AVENIR EN COMMUN



Mme Josette PONS
Présidente de la Communauté
d'Agglomération de la Provence Verte



M. Jean-Pierre MORIN
1^{er} Vice-Président,
maire de STE-ANASTASIE



M. Jean-Claude FÉLIX
2^e Vice-Président⁽¹⁾,
maire de ROCBARON



M. Didier BREMOND
3^e Vice-Président,
maire de BRIGNOLES



M. Gérard FABRE
4^e Vice-Président,
maire de GARÉOULT



M. Gérard BLEINC
5^e Vice-Président,
maire de ROUGIERS



M. Romain DEBRAY
6^e Vice-Président,
maire d'ENTRECASTEAUX



M. André GUIOL
7^e Vice-Président,
maire de NÉOULES



M. Sébastien BOURLIN
8^e Vice-Président,
maire de POURRIERES



M. Jean-Michel CONSTANS
9^e Vice-Président,
maire de TOURVES



M. Denis LAVIGOGNE
10^e Vice-Président,
maire de MAZAUGUES



Mme Pierrette LOPEZ
11^e Vice-Président,
maire de NANS-LES-PINS



M. Bernard SAULNIER
12^e Vice-Président,
maire de LE VAL



M. Franck PERO
13^e Vice-Président,
maire de BRAS



M. Jean-Pierre VERAN
14^e Vice-Président,
maire de COTIGNAC



M. Patrick GENRE
15^e Vice-Président,
maire de CARCÈS



M. Bernard VAILLOT
membre du Bureau,
maire de CAMPS-LA-SOURCE



M. Jacques PAUL,
membre du Bureau,
maire de LA CELLE



M. Serge LOUDES
membre du Bureau,
maire de CHÂTEAUVERT



M. Michaël LATZ
membre du Bureau,
maire de CORRENS



M. Eric AUDIBERT
membre du Bureau,
maire de MONTFORT-SUR-ARGENS



M. Christian RIOLI
membre du Bureau,
maire de VINS-SUR-CARAMY



M. Gilles RASTELLO
membre du Bureau,
maire de PLAN D'AUPS



M. Christophe PALUSSIÈRE
membre du Bureau,
adjoint au maire de
POURCIEUX⁽²⁾



Mme Jeanine D'ANDREA
membre du Bureau,
maire d'OLLIÈRES



M. Pierre GAUTIER
membre du Bureau,
maire de
FORCALQUEIRET



M. Michel GROS
membre du Bureau,
maire de
LA ROQUEBRUSSANNE



M. Philippe DROUHOT
membre du Bureau,
maire de MÉOUNES



Mme Mireille BŒUF
membre du Bureau,
adjointe au maire de
SAINT-MAXIMIN



M. Philippe VALLOT
membre du Bureau,
conseiller municipal
de BRIGNOLES

⁽¹⁾ Mme. Christine LANFRANCHI-DORGAL était 2^e Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération jusqu'à son élection au Sénat le 23 septembre 2017. Elle a quitté son fauteuil de maire de Saint-Maximin le 6 octobre 2017 en application de la loi sur le non cumul des mandats.
Depuis, M. Horace LANFRANCHI est maire de SAINT-MAXIMIN.

⁽²⁾ M. Claude PORZIO est maire de POURCIEUX.

Compte Administratif Budget principal 3 / les taux de réalisation de la section de fonctionnement

Sect.	Sens	Dépenses - Niveau de vote	BP 2017	CR 2017 (BP + CRB)	CR 2017	Taux de réalisation
9	00 - Chargés à l'activité générale	4 448 315,96 €	4 754 225,00 €	3 857 831,48 €	78%	
9	002 - Charges de personnel	7 351 670,00 €	7 351 670,00 €	7 351 670,00 €	100%	
9	004 - Autres matières de production	32 903 460,00 €	32 903 460,00 €	32 903 460,00 €	100%	
9	002 - Dépenses immobilières	404 465,70 €	832 201,70 €			
9	003 - Versement à la section d'invest.	8 810 000,00 €	4 105 000,00 €			
9	004 - Opérations d'ordre entre sections	3 340 000,00 €	3 340 000,00 €	3 340 000,00 €	100%	
9	00 - Autre charge générale courante	23 451 440,00 €	23 451 425,00 €	23 338 546,82 €	99%	
9	00 - Charges financières	288 700,00 €	305 500,00 €	301 341,32 €	99%	
9	00 - Charges exceptionnelles	70 183,24 €	70 413,24 €	74 467,39 €	73%	
Total Dépenses de gestion			48 580 825,00 €	48 955 720,00 €	47 239 896,52 €	98%
Total Ressources réelles de fonctionnement			49 752 090,00 €	50 147 733,00 €	47 549 384,72 €	95%
Total Ressources de fonctionnement			54 892 090,00 €	55 607 255,00 €	48 525 303,08 €	88%
Sect.	Sens	Ressources - Niveau de vote	BP 2017	CR 2017 (BP + CRB)	CR 2017	% de réalisation
9	002 - Répartition nationale du budget	4 448 213,45 €	4 448 213,45 €			
9	003 - Adménistratives et charges	380 000,00 €	380 000,00 €	380 548,10 €		
9	004 - Opérations d'ordre entre sections	210 000,00 €	380 000,00 €	278 887,75 €	100%	
9	00 - Produits des activités	3 525 458,79 €	3 525 458,79 €	3 144 780,38 €	89%	
9	00 - Impôts et taxes	29 275 548,00 €	39 912 698,00 €	40 008 400,00 €	100%	
9	74 - Détenues et participations	8 191 788,20 €	8 324 235,58 €	8 446 891,29 €	100%	
9	75 - Autres produits générés courante	30 000,00 €	30 000,00 €	48 220,00 €	100%	
9	76 - Produits financiers	12 930,00 €	21 760,00 €	22 300,00 €	100%	
9	00 - Produits exceptionnel	10 000,00 €	42 900,00 €	38 956,83 €	92%	
Total Ressources de gestion			50 308 816,55 €	50 795 573,55 €	51 419 462,72 €	102%
Total Ressources Réelles de fonctionnement			50 330 476,55 €	50 840 623,55 €	51 735 986,02 €	102%
Total Ressources de fonctionnement			54 662 093,08 €	55 607 255,00 €	52 525 303,08 €	95%

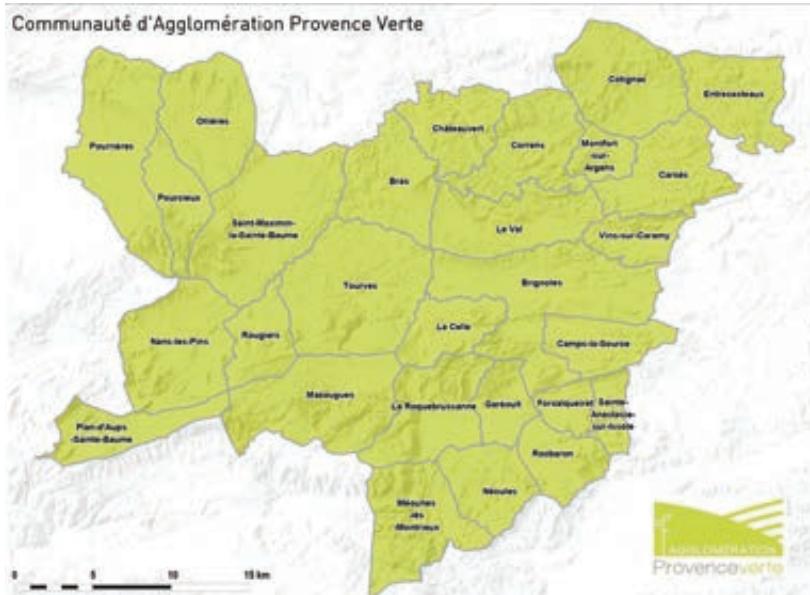
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

SON FONCTIONNEMENT, SES RESSOURCES, SES PROJETS

- Le territoire **p.8**
- Les compétences **p.9**
- Vie de l'agglomération **p.10**
- Finances **p.12**
- Affaires générales, marchés et assurances **p.14**
- Les Ressources humaines et la mutualisation **p.15**
- Contrat ruralité CRET **p.16**

2017 « NAISSANCE D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE »

→ Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de trois communautés de communes, Comté de Provence, Sainte Baume Mont Aurélien et Val d'Issole. La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a été créée le 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral n°41-2016-BCL du 5 juillet 2016.



**LE TERRITOIRE EST
LOCALISÉ AU MILIEU
DU CENTRE VAR.
LE SIÈGE SOCIAL EST
INSTALLÉ À BRIGNOLES.**

BRAS	ENTRECATEAUX	MÉOUNES-LÈS-MONTRIEUX	POURRIERES
BRIGNOLES	FORCALQUEIRET	MONTFORT SUR ARGENS	ROCBARON
CAMPS LA SOURCE	GARÉOULT	NANS-LES-PINS	ROUGIERS
CARCES	LA CELLE	NÉOULES	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
CHATEAUVERT	LA ROQUEBRUSSANNE	OLLIÈRES	SAINTE-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
CORRENS	LE VAL	PLAN D'AUPS-SAINTE-BAUME	TOURVES
COTIGNAC	MAZAUGUES	POURCIEUX	VINS SUR CARAMI



28
Communes



100 000
habitants



952,8
km²



52
Élus siégeant au conseil
communautaire



/ LES COMPÉTENCES

Compétences obligatoires

→ **En matière de développement économique :** Gestion de cinq Zones d'activités économiques (ZAC) sur le territoire de la Communauté d'agglomération : ZAC de Nicopolis et des Consacs à Brignoles, ZAC des Ferrages à Tourves, ZAC des Praderies à Carcès et ZAC du Chemin d'Aix à St-Maximin la Ste-Baume.

→ **En matière d'aménagement de l'espace communautaire :** Le SCOT est délégué au SMPVV sur le territoire de la Provence Verte et réalisé en commun avec la Communauté de Communes Provence Verdon : en cours de révision actuellement. Transport : la compétence est exercée par la Région, cependant la Communauté d'agglomération est autorité organisatrice des transports sur son ressort territorial : c'est pourquoi une convention, avec la Région, est mise en place pour l'année scolaire 2017/2018. Ainsi, la Communauté d'agglomération a géré en 2017, provisoirement, les 2 lignes de transports urbains et non urbains intra-muros, l'une à St-Maximin la Ste-Baume et la 2^e à Brignoles.

→ **En matière d'équilibre social de l'habitat :** Un Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Provence Verte a été lancé en 2017 ainsi qu'une étude pour la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux ». Soutien à l'embellissement des centres anciens (plan façades)

→ **En matière de politique de la ville :** Un contrat de Ville en cours à Brignoles avec des actions en faveur de la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain, des actions dans le cadre de l'Ecole de la 2^e chance et un programme de réussite éducative

→ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :** Un Contrat de rivière quinquennal pour le bassin versant Issole/Caramy, signé avec la Région PACA, est en cours, dont la gestion est déléguée, avec la compétence GEMAPI, au Syndicat Mixte de l'Argens

→ **En matière d'accueil des gens du voyage :** Gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage, à Brignoles, (40 emplacements) qui répond aux exigences réglementaires sur le territoire de la Provence Verte : elle est gérée sous forme d'une délégation de gestion publique, l'Association Alotra jusqu'au 31 décembre 2017.

→ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :** Cette compétence est déléguée au Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Elimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) - excepté pour les Communes de Montfort S/Argens, Entrecasteaux, Cotignac et Carcès. En 2017, cette compétence était déléguée au Syndicat Mixte du Haut Var.

Compétences optionnelles

→ **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire**

→ **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :** lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

→ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

Culture : gestion directe du Musée des Gueules Rouges à Tourves, du Musée des Comtes de Provence à Brignoles et du Centre d'Art Contemporain à Châteauvert

Sport : gestion du complexe aquatique Aquavabre à Brignoles, sous forme de délégation de service public et de la piscine d'été de Garéoult en régie

→ **Action sociale d'intérêt communautaire**

Existence d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui a en charge la gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) en gérontologie et l'accueil de jour Alzheimer de Brignoles

Compétences facultatives

→ **Assainissement non collectif**

Compétence régie par un règlement intérieur adopté par le Conseil Communautaire.

→ **Accueil de la Petite enfance**

Apporter un service de proximité sur tout le territoire

→ **Aménagement numérique du territoire**

Compétence déléguée au Syndicat mixte ouvert PACA Très Haut Débit

→ **Accès au Droit**

Point d'accès au droit (PAD) avec 2 antennes à Brignoles et St Maximin

→ **Agriculture**

Soutenir des actions en faveur d'une agriculture compétitive, innovante et durable.

→ **Forêt**

Lutte et défense contre les incendies

→ **Formation, emploi, insertion**

Actions en termes de cohésion sociale et de politique de la Ville

→ **Culture**

Accompagnement et soutien aux projets culturels d'intérêt intercommunal

→ **Sport**

Soutien aux manifestations et évènements d'intérêt intercommunal

VIE DE L'AGGLOMERATION

→ L'année 2017 est la 1^{ère} année de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, issue de la fusion des 3 Communautés de Communes du Comté de Provence, Sainte-Baume Mont-Aurélien et Val d'Issole, à compter du 1er janvier 2017. Elle est composée de 28 communes et son assemblée délibérante comprend les 52 conseillers communautaires suivants :

/ L'INSTITUTION

Bras	PERO Franck PONS Josette BREMOND Didier FULACHER Aurélie COEFFIC Yvon	Nans-les-Pins	LOPEZ Pierrette ARTUPHEL Olivier GUIOL André D'ANDREA Jeannine RASTELLO Gilles
Brignoles	GIUSTI Annie VALLOT Philippe SALOMON Nathalie RAMONDA Serge NEDJAR Laurent	Pourcieux	PALUSSIÈRE Christophe BOURLIN Sébastien BOUYGUES Christian FELIX Jean-Claude LAUMAILLER Jean-Luc
Camps-la-Source	VAILLOT Bernard	Pourrières	GROS Michel
Carcès	GENRE Patrick	Rocbaron	BLEINC Gérard
La Celle	EINAUDI Nadine	La Roquebrussanne	MORIN Jean-Pierre
Châteauvert	PAUL Jacques	Rougiers	LANFRANCHI Christine
Correns	LOUDES Serge	Ste-Anastasie S/Issole	LANFRANCHI Horace
Cotignac	LATZ Michaël	Saint-Maximin la Sainte-Baume	BŒUF Mireille
Entrecasteaux	VERAN Jean-Pierre		FREYNET Jacques
Forcalqueiret	DEBRAY Romain		LAMIA Anne-Marie
	GAUTIER Pierre		MARTIN Laurent
Garéoult	FABRE Gérard		GARELLO Vessélina
	WUST Jocelyne		DECANIS Alain
Mazaugues	MONTIER Alain		SIMONETTI Pascal
Méounes-les-Montrieux	LAVIGOGNE Denis	Tourves	CONSTANS Jean-Michel
Montfort S/Argens	DROUHOT Philippe	Vins	BOULANGER Véronique
	AUDIBERT Eric	Le Val	RIOLI Christian
			SAULNIER Bernard
			BREBAN Julie (jusqu'au 25/09/2017)
			TURINELLI Jacqueline

Les Communes ne disposant que d'un représentant ont désigné un conseiller communautaire suppléant :

Bras	HERNANDEZ Guy	Camps-la-Source	PREVE Eliane
La Celle	DELAFOSSÉ Fabienne	Châteauvert	MORAZZANI Armand
Correns	RULLAN Nicole	Cotignac	VACCA Maryse
Entrecasteaux	QUILICI Eve	Forcalqueiret	RUMEAU René
Mazaugues	CASSINOTO Jean-Luc	Méounes-les-Montrieux	VIGIER Patricia
Montfort S/Argens	ROUSTANG Frédérique	Néoules	LAUGIER Pascal
Ollières	LAILLET André	Plan d'Aups-Ste-Baume	ALZEAL Brigitte
Pourcieux	RULLAN Nicole	La Roquebrussanne	BROUQUIER Lionel
Rougiers	HENRY Michèle	Ste-Anastasie S/Issole	LEPAGE Marcel
Vins S/Caramy	CHAFFAUT Dina		

Le conseiller communautaire suppléant est amené à remplacer le titulaire si celui-ci ne peut assister à une séance du Conseil communautaire : il a une voix délibérative. Dans sa séance d'installation du 13 janvier 2017, le Conseil communautaire a élu Madame Josette PONS, Présidente de la Communauté d'Agglomération. Ont également été élus 15 Vice-Présidents et 15 membres du Bureau, dont la liste a été actualisée depuis, de la façon suivante :

- | | | |
|---|--|--|
| → 1 ^{er} : M. Jean-Pierre MORIN | → 6 ^{ème} : M. Romain DEBRAY | → 11 ^{ème} : MME Pierrette LOPEZ |
| → 2 ^{ème} : M. Jean-Claude FELIX | → 7 ^{ème} : M. André GUIOL | → 12 ^{ème} : M. Bernard SAULNIER |
| → 3 ^{ème} : M. Didier BREMOND | → 8 ^{ème} : M Sébastien BOURLIN | → 13 ^{ème} : M. Franck PERO |
| → 4 ^{ème} : M. Gérard FABRE | → 9 ^{ème} : M. Jean-Michel CONSTANS | → 14 ^{ème} : M. Jean-Pierre VERAN |
| → 5 ^{ème} (^{??}) : M. Gérard BLEINC | → 10 ^{ème} : M. Denis LAVIGOGNE | → 15 ^{ème} : M. Patrick GENRE |

M^{me} Christine LANFRANCHI, élue 2^{ème} Vice-Présidente, a dû démissionner en application du non-cumul des mandats suite à sa nomination en tant que Sénatrice du Var.

Les autres membres du Bureau communautaire sont les suivants :

- | | | |
|----------------------|----------------------------|------------------------|
| → M. Bernard VAILLOT | → M. Christian RIOLI | → M. Michel GROS |
| → M. Jacques PAUL | → M. Gilles RASTELLO | → M. Philippe DROUHOT |
| → M. Serge LOUDES | → M. Christophe PALUSSIÈRE | → MME Mireille BŒUF |
| → M. Michaël LATZ | → MME Jeanine D'ANDREA | → M. Philippe VALLOT |
| → M. Eric AUDIBERT | → M. Pierre GAUTIER | → M. Horace LANFRANCHI |

Des commissions communautaires ont été créées dont la Présidence est assurée par :

Personnel et enseignements artistiques	Jean-Pierre MORIN	Habitat - Politiques contractuelles	Jean-Pierre VERAN	Développement économique	Didier BREMOND
Affaires internes:	Gérard FABRE	Eau et assainissement	Gérard BLEINC	Petite enfance	Romain DEBRAY
Valorisation déchets ménagers & assimilés	André GUIOL	Politique de la Ville et Point d'accès au Droit	Sébastien BOURLIN	Transports	Jean-Michel CONSTANS
Sports	Denis LAVIGOGNE	Affaires sociales	Pierrette LOPEZ	Patrimoine bâti	Bernard SAULNIER
Animations, vie associative, lecture publique	Franck PERO	Finances :	Patrick GENRE	Agriculture	Eric AUDIBERT
Tourisme	Bernard VAILLOT	Commerce - Artisanat	Jean-Claude FELIX	Culture	Serge LOUDES
Patrimoine culturel	Jeanine D'ANDREA	Gestion milieux aquatiques/prévention des inondations	Jacques PAUL	Politiques paysagères	Gilles RASTELLO
Voirie communautaire	Christian RIOLI	Accueil des gens du voyage	Christophe PALUSSIÈRE	Formation - Emploi - Insertion	Pierre GAUTIER
Lutte contre la fracture numérique	Pierre GAUTIER				

Récapitulatif des réunions des instances communautaires - Bureau, Conseil et fréquentation :

	Bureau	Conseil de Communauté
Nombre de réunions	9	8
Nombre de délibérations	44	230

Commissions & instances de consultation

82 % des élus, environ, ont été présents lors des séances du Conseil communautaire (en moyenne 42.5 élus) et 84 % lors des réunions du Bureau (en moyenne, 25.75 élus). Récapitulatif des commissions et instances de consultation (des élections professionnelles ont eu lieu le 9 mai 2017 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique et au CHSCT, instances consultatives obligatoires à partir de 50 agents) :

C.L.E.C.T. : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

C.I.I.D. : Commission Intercommunale des Impôts Directs

C.A.O. : Commission d'Appel d'Offres

C.D.S.P. : Commission de Délégation de Service Public

C.C.S.P.L. : Commission Consultative des Services Publics Locaux

C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail

Pôle Ressources & Mutualisation	
FINANCES	
C.L.E.C.T.	2
C.I.I.D.	1
Commission Finances	4
COMMANDE PUBLIQUE	
C.A.O.	5
C.D.S.P.	5
C.C.S.P.L.	3
RESSOURCES HUMAINES	
Comité Technique	4
C.H.S.C.T.	1
PÔLE FAMILLE & CULTURE	
Petite enfance	3
COHÉSION SOCIALE	
Politique de la Ville	3
Emploi formation	1
AFFAIRES CULTURELLES	
Enseignements artistiques	2
Lecture publique	1
Culture	2
Pôle Infrastructures Patrimoine Environnement	
Travaux voirie	1
Travaux bâtiments	1
Développement économique	1
Tourisme	1
Agriculture	3
ENVIRONNEMENT	
Milieux aquatiques	1
Forêt	2
Politiques paysagères	1
Eau et assainissement	3
PÔLE AMÉNAGEMENT ESPACE COMMUNAUTAIRE	
Transport	2
Sport	2
Habitat	2
Gens du Voyage	1

LE RAPPORT FINANCIER 2017 DE L'AGGLOMERATION : LE 1^{ER} BUDGET

→ Le premier budget de l'agglomération issue de la fusion des 3 communautés de communes - Comté de Provence - Sainte-Baume - Mont-Aurélien et Val d'Issole, a été élaboré dans un contexte financier toujours très contraint, avec les orientations financières suivantes :

En dépense

- Reprise des engagements juridiques existants
- Poursuite des opérations d'investissement engagées par les 3 communautés de communes
- Maintien des fonds de concours pour soutenir l'investissement des communes membres
- Un autofinancement de l'ordre de 4 M€

En recettes

- Harmonisation de la fiscalité, mais sans augmentation des taux

Taux de CFE (ex TP)	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
33,68 %	8,5 %	1,95 %	10,69 %

- Un recours à l'emprunt limité à 3,4 M€

Le bilan financier 2017 de l'Agglomération provient de l'analyse du Compte Administratif 2017 voté le 4 mai 2018. Le Compte Administratif retrace l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice considéré et présente les ratios illustrant la situation financière de la collectivité.

LE BILAN 2017

/ LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

- Mise en place et paramétrage d'un nouveau logiciel de gestion financière pour l'Agglomération
- Reprise par saisie des fichiers tiers des 3 ex communautés de communes
- Reprise par saisie des marchés publics en cours des 3 ex communautés de communes
- Mise en place de la dématérialisation du visa des bons de commandes et des factures
- Paramétrage des 70 comptes utilisateurs et organisation des formations avec le SICTIAM
- Paramétrage des circuits de signatures et transmission des flux dématérialisés avec la trésorerie

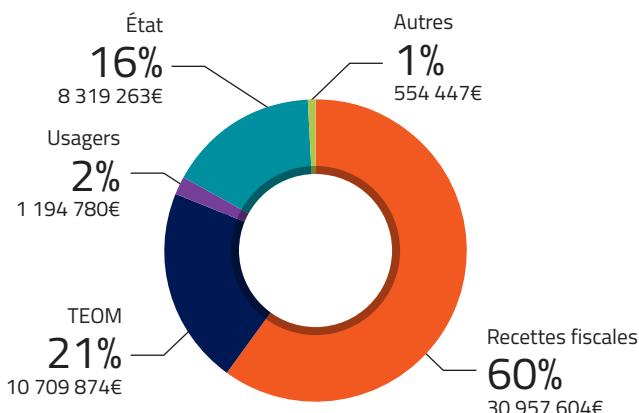
/ QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- Nombre de bons de commandes traités : 2122
- Nombre de factures traitées : 4186
- Nombre de mandats émis : 5585
- Nombre de titres émis : 3910
- Délai global de paiement : 24 jours
- 62 dossiers de subventions suivis
- 20 dossiers de fonds de concours suivis
- 30 créations de régies avec ouverture des comptes de dépôts de fonds
- 6 commissions de finances réunies
- 2 commissions de CLECT réunies

/ 7 BUDGETS À ÉLABORER (BUDGETS PRIMITIFS - COMPTES ADMINISTRATIFS - DÉCISIONS MODIFICATIVES)

- 1 Budget principal de l'Agglomération
- 2 budgets annexes de zones d'activité
- 1 budget annexe assainissement non collectif
- 1 budget annexe photovoltaïque
- 1 budget principal CIAS
- 1 budget annexe Accueil de jour.

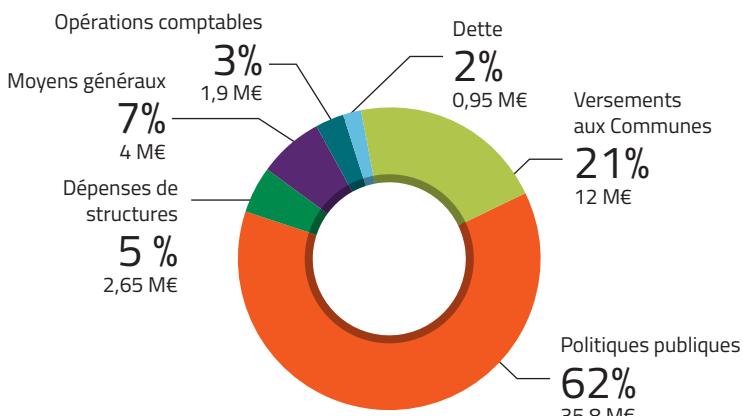
LES RECETTES DE L'AGGLOMERATION 51,7 MILLIONS D'€



Le CA 2017 fait apparaître

- Un niveau de dépenses d'équipement de l'ordre de 7.2 M€
- Des charges de gestion maîtrisées
- Une capacité d'autofinancement satisfaisante de 3.5 M€
- Un endettement maîtrisé : l'encours de la dette au 31 décembre 2017 est 14.2 M€ et permet d'afficher une capacité de désendettement de 3.4 ans.
- La dette est saine et est constituée à 60 % de taux fixe, 25 % de taux variable et 14 % sur livret A.
- Un résultat de clotûre de 5,3 M€

LES DÉPENSES DE L'AGGLOMERATION BUDGET GLOBAL 58 MILLIONS D'€



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE 2017 BUDGET PRINCIPAL AGGLOMERATION 7,2 M€

TRAVAUX DE VOIRIE : 3 M€

- Réqualification de la Zone des Consacs : 2.9 M€
- Réqualification des voiries communautaires : 109 K€

ACQUISITION DE BATIMENTS : 1.1 M€

- Acquisition bâtiment antenne de Saint-Maximin : 812 K€
- Acquisition Maison Occeli : 360 K€

CULTURE : 695 K€

- Etudes Ursulines : 243 K€
- Démolition cave de Tourves : 133 K€
- Travaux salle de danse de Néoules : 122 K€

PETITE ENFANCE : 1 M€

- Schéma petite enfance : 115 K€
- Crèche de Bras : 220 K€
- Crèche de Forcalqueiret : 282 K€
- Crèche d'Entrecasteaux : 208 K€
- Crèche de Cotignac : 150 K€

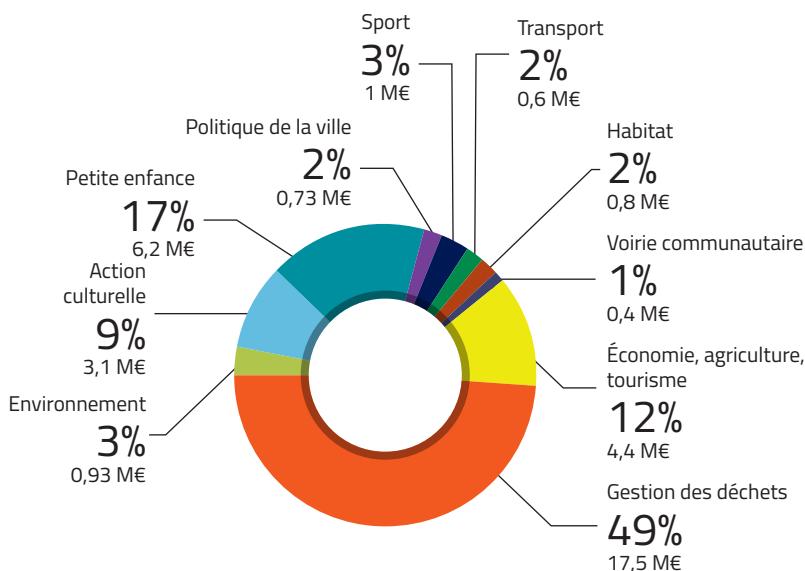
AUTRES :

- Etudes et travaux GEMAPI : 244 K€
- Fonds de concours HABITAT : 562 K€
- Fonds de concours aux Communes membres : 122 K€
- Matériel divers et informatique : 483 K€

BUDGETS ANNEXES DE NICOPOLIS LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE 2017 : 5,5 M€

- Pépinière d'Entreprise : 438 K€
- Travaux de réqualification du secteur 3 : 615 K€
- Travaux STEP de Nicopolis : 162 K€
- Travaux adduction eau : 55 K€
- Raccordement EDF : 1.8 M€
- Travaux d'aménagement du secteur 4 : 2.3 M€

LES DÉPENSES DE L'AGGLOMERATION LA RÉPARTITION PAR POLITIQUE PUBLIQUE 35,8 MILLIONS D'€



MARCHÉS PUBLICS 2017

- 14 marchés à procédure adaptée
 - + 8 procédures de devis sur lettres de consultation
- 6 appels d'offres
- 1 procédure de DSP

- Commissions :
- 4 CAO
 - 1 commission MAPA
 - 3 CCSPL
 - 5 Commissions de DSP

- Faits marquants :
- Mise à jour du guide des MAPA + nomenclature
 - Signature d'une convention pour l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics avec le Département du Var

SERVICE JURIDIQUE : SÉCURISATION, GAIN DE TEMPS ET MEILLEUR SUIVI DES DOSSIERS

Afin d'harmoniser les pratiques, la Communauté d'Agglomération a souhaité se doter d'un service juridique spécifique apportant un appui aux services opérationnels :

- Sécurisation plus importante des actes
- Gain de temps pour les services opérationnels qui bénéficient de conseil et d'un accompagnement dans la mise en œuvre des compétences de l'Agglomération
- Un seul interlocuteur pour les prestataires (assureurs, experts, avocats, huissiers, etc.)
- Assurer un véritable suivi des dossiers d'assurance (gestion du portefeuille d'assurance et des sinistres), baux, mutations foncières et contentieux

Créé le 2 février 2017, le service juridique a d'abord eu à cœur de répondre aux demandes urgentes des services pour la mise en œuvre de conventions, l'attribution de subventions, le règlement amiable et contentieux de certains litiges et la réponse à un grand nombre de questions juridiques. Les besoins sont essentiellement liés au passage en Communauté d'Agglomération et à la nécessité de travailler sur un périmètre élargi.

Cette transition s'est traduite par le bilan quantitatif suivant :

- 1) Assurances :
 - Attribution du nouveau marché d'assurance de la CAPV (assurance dommage aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, tous risques exposition et protection fonctionnelle et juridique)
 - Résiliation des différents contrats des anciens EPCI et établissements (EPCC, PIDAF).

La mise en place du nouveau marché étendu au périmètre de l'Agglomération a permis une baisse des cotisations de 33 000 €. Sur l'année, 22 dossiers de sinistres ont abouti au versement de 75 000 € d'indemnités.
- 2) Suivi des contentieux et règlement amiable des litiges :

En 2017, 9 contentieux ont été suivis, 5 ont été clôturés. Le service a également été chargé du règlement de 5 recours gracieux.
- 3) Sécurisation des conventions et conseils auprès des services :

En 2017, validation de 30 conventions et mise en place de modèles (subventions, acquisition œuvre). Production de 16 notes juridiques. »

RESSOURCES HUMAINES : LA GESTION DES AGENTS A DOUBLÉ ENTRE 2016 ET 2017

→ La fusion et les transferts de compétences liés à la création de l'agglomération ont eu pour effet de doubler, en volume, entre 2016 et 2017, la gestion administrative et juridique des agents (835 arrêtés auxquels s'ajoutent une centaine de contrats et avenants aux contrats). Un objectif général de dématérialisation s'est poursuivi en 2017 avec, notamment, la prise en charge de la gestion des carrières de tous les agents issus des ex-EPCI et des nouveaux agents transférés. Une intégration de la carrière individuelle de chaque agent a été réalisée sur le logiciel de gestion de l'Agglomération. L'année 2017 a été caractérisée par un travail minutieux de collecte d'informations et de régularisations de situations administratives multiples et complexes.

Instances Paritaires de l'agglomération

CTP/CHSCT : relance des élections et du dialogue social au sein de l'Agglomération à la suite de la fusion.

Gestion financière des RH

Budget réalisé en 2017 : 8 152 625€ en dépenses et 412 629 € en recettes.

Les dépenses ont doublé par rapport à 2016 (fusion de 3 EPCI, dissolution du Pidaf, transferts des personnels affectés aux compétences transférées).

Gestion des contrats aidés sur le territoire

L'Agglomération a maintenu tous les contrats aidés et proposé des prolongations de contrats. L'Agglomération a pérennisé certains emplois sur des profils spécifiques nécessaires à la continuité de service public.

Gestion des carrières

Refonte des modèles de gestion administrative

Gestion des congés

Dématérialisation de la gestion des congés.

Harmonisation de l'action sociale

Un travail de fond a été lancé tout au long de l'année afin que tous les agents puissent bénéficier au plus vite d'une action sociale harmonisée.

Formations suivies en 2017

Renouvellement de la convention cadre avec le CNFPT suite à la validation du Plan de formation (au total 67 formations).

/ MUTUALISATION DES SERVICES

Le code Général des Collectivité territoriales prévoit trois types de mutualisations entre les communes membres et l'EPCI :

Mise à disposition :

Archives, service de téléphonie et système d'information

Constitution de services communs :

- service d'instruction des actes d'urbanisme pour 10 communes (Brignoles, Camps-la-Source, Carcès, Chateauvert, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, La Celle, Montfort-sur-Argens, Vins-sur-Caramy). 1845 dossiers instruits en 2017.
- mise en place du SIG communautaire : récupération des données, préparation des journées de formation, ouverture des comptes, alimentation et mise à jour. Echanges des données avec les bureaux d'études, les communes et les syndicats mixtes compétents sur le territoire. Récupération des cadastres vectorisés et labellisés par la DGFIP de 16 communes.
- Mise en place des permanences de l'Architecte des Bâtiments de France.

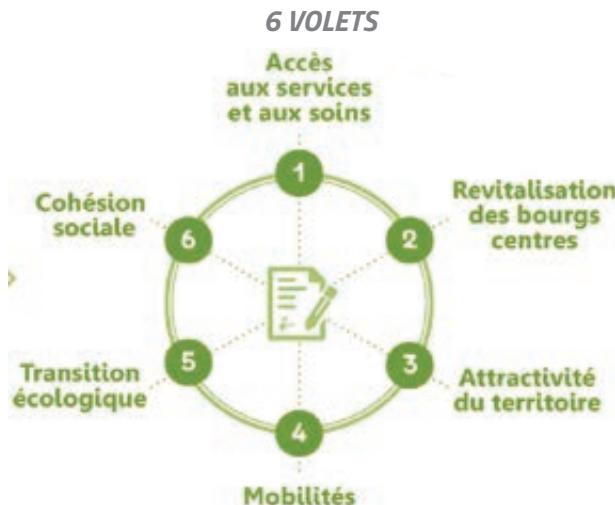
La mise en commun de moyens :

Mise à disposition, par la Communauté d'Agglomération, de tentes de réception pour diverses manifestations.

CONTRAT DE RURALITÉ : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité signé le 21 juin 2017 accompagne le développement des territoires ruraux.

Le contrat de ruralité s'articule autour de 6 volets prioritaires :



17 opérations couvrant les 6 volets thématiques, projets intercommunaux mais également projets communaux sont inscrits dans le contrat de ruralité 2017-2020 de la Provence Verte.

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

- Améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants et mieux répondre aux besoins des familles - Agglomération Provence Verte
- Création d'un pôle médical - Cotignac

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

- Programme de renouvellement urbain - Saint Maximin
- Réhabilitation de la cave coopérative – Rocbaron

3. L'attractivité du territoire

- Projet de pépinière d'entreprises – Agglomération Provence Verte
- Remise en valeur du Centre ancien historique - St Maximin
- Pôle culturel - Plan d'Aups
- Ruines du vieux village fortifié - Bras
- Création d'une salle communale – Garéoult

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

- Réalisation d'aires de co-voiturage - Agglomération Provence Verte

5. La transition écologique et énergétique

- Réhabilitation de l'école primaire - Cotignac
- Réhabilitation du groupe scolaire - Le Val
- Travaux d'amélioration thermique de la maternelle – Tourves

6. La cohésion sociale

- Aménagement d'une aire de loisirs - Bras
- Réalisation centre aquatique - Saint Maximin
- Réalisation complexe sportif - Saint Maximin
- Réalisation d'installations sportives couvertes - Pourrières

Le financement est réalisé sur la base des crédits appelés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Au titre de l'année 2017 l'enveloppe s'élevait à 1 524 806,00 euros.

/ LE CRET – CONTRAT RÉGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL

Le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte est chef de file du Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

6 opérations de l'Agglomération de la Provence Verte sont inscrites dans 2 axes du CRET.

Axe Aménagement :

- Centre Aquatique à St Maximin
- Crèche quartier La tour à Brignoles
- Ecole Intercommunale de Musique d'Art et de Danse
- « Les Ursulines » à Brignoles
- Palais des Congrès à Brignoles

Axe Développement Economique

- Protection du foncier Agricole - acquisitions foncières
- Mise en place d'une politique de protection et valorisation foncière à destination des espaces agricoles.

Aide financière de la Région : 6 751 018 € pour la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

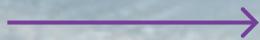


L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



→	Grands projets	p.18
	Equipements Infrastructures	p.19
	Habitat Gens du Voyage	p.20
	Économie	p.22
	Agriculture	p.24
	Tourisme	p.25
	Transports Mobilité	p.26

GRANDS PROJETS



/ RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DES URSULINES : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'Agglomération de la Provence Verte porte l'enseignement artistique au cœur de son projet culturel. C'est pourquoi elle investit dans la réhabilitation totale du bâtiment affecté à ces activités : le Bâtiment des Ursulines, en plein centre-ville de Brignoles. L'ouverture au public est prévue pour 2019 et cette rentrée sera un nouveau souffle pour l'établissement. Ce bâtiment permettra à l'école de mieux répondre aux exigences de ses missions. Ce projet intègre les normes environnementales et respecte l'architecture de l'ancien couvent des Ursulines en valorisant la richesse du patrimoine de la Provence Verte. En plus d'être adapté à l'enseignement artistique, le bâtiment sera adapté aux personnes en situation de handicap, ce qui va permettre à l'EIMAD de mettre en place de plus nombreuses actions envers les publics empêchés.

Des salles d'études, deux studios de musiques actuelles, deux studios de danse, une salle de d'audition d'environ 100 m², des bureaux... Ce bâtiment va enfin permettre à l'EIMAD de réunir toutes ses activités sous le même toit, facilitant ainsi les projets interdisciplinaires et la cohésion des actions et des acteurs.

L'histoire des Ursulines

- La construction du couvent a débuté en 1618 et s'est terminée en 1632. Les travaux auront duré 14 ans.
- Le bâtiment des Ursulines a d'abord abrité un couvent, puis un collège de jeunes filles, avant de devenir des locaux communaux et une caserne de pompiers.
- Le chantier de réhabilitation des Ursulines durera environ 16 mois
- Surface du bâtiment : emprise au sol 785 m²/niv - superficie libre 730 m²/niv
- Nombre d'étages : 4 niveaux
- Entreprises engagées pour ce chantier : 15 lots
- Coût de l'opération : 4,9 M€ HT

/ UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL À SAINT-MAXIMIN



La Communauté d'Agglomération planche depuis quelques mois sur un projet de centre aquatique au quartier Clos de Roques à Saint-Maximin. Un projet inspiré d'Aquavabre, le parc aquatique intercommunal ouvert à Brignoles depuis 2016, mais qui devrait prendre en compte, prioritairement, les publics scolaires afin que tous les enfants puissent avoir accès à l'apprentissage de la natation, comme le recommande le programme de l'Education nationale. Ce centre aquatique devrait trouver sa place au cœur d'une plaine sportive regroupant un stade, des courts de tennis, des parkings, des espaces verts et de l'habitat. L'investissement pour le centre aquatique intercommunal de Saint-Maximin devrait avoisiner les 15 millions d'euros, un montant assez proche de celui consacré en son temps à la construction et la mise en service d'Aquavabre à Brignoles.

INFRASTRUCTURES ET PATRIMOINE

La gestion de différents projets d'aménagement et de construction en V.R.D. / bâtiments et gestion du patrimoine de la Communauté d'Agglomération peut se faire grâce aux différents marchés de travaux, d'entretien et de maintenance : rappel des actions menées en 2017.

Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles

- Travaux en vue de l'aménagement du secteur 4 et la requalification du secteur 1 : Chantier terminé et réceptionné depuis juillet 2017. Autres travaux :
- Création de la nouvelle Station d'Epuration de 9500 Equivalent Habitants avec une mise en eau programmée courant de l'été 2018 ;
 - Alimentation électrique de 16 MW de Nicopolis par une liaison depuis le poste Source du Val ;
 - Liaison en eau potable depuis le carrefour d'Intermarché jusqu'à Nicopolis avec mise en service annoncée en fin d'été 2018 ;
 - Etude exploratoire pour l'alimentation en gaz de Nicopolis ;

ZAE des Consacs à Brignoles

- Requalification de l'ensemble de la zone : voirie, accotements, réseaux divers, espaces verts. Chantier terminé et réceptionné en mars 2018. Autres travaux :
- Création d'un parking complémentaire de 70 places programmé au cours de l'année 2018 au fond de l'impassée Saint Jean.

Travaux de voirie

- Reprise en enrobés d'un tronçon du chemin de ceinture sur la commune de Tourves ;
- Réalisation d'une structure de chaussée + bicouche sur des tronçons du chemin de ceinture et chemin des Pourraques à Brignoles ;
- Reprise en enrobés de deux îlots de la rue des Lauriers à Nicopolis.

Bâtiments

- Réaménagement de bureaux au siège de Saint Maximin ;
- Pôle aménagement de l'espace communautaire, sport, équipements sportifs**
 - Vestiaire de la Roquebrussanne en maîtrise d'ouvrage mairie ;
 - Salle de danse de Néoules en maîtrise d'ouvrage mairie ;
 - Piscine de Garéoult
 - Cinq consultations infructueuses.
 - Une nouvelle consultation est en cours.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'Agglomération de la Provence lutte contre la fracture numérique et investit pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire. Quatre Nœuds de Raccordement Abonné (armoire de télécommunications) et un NRA-ZO (Zone Ombre) sur les communes de Mazaugues, Châteauvert, Entrecasteaux, Plan d'Aups, Rougiers, Brignoles et La Celle ont vu leur raccordement par la fibre optique en lieu et place des anciens réseaux en cuivre. Ces travaux menés par notre partenaire, le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD) ont ainsi permis l'augmentation des débits montant et descendant des lignes ADSL des administrés concernés. Le montant de l'investissement intercommunal s'élève à 97 586 €.

Bâtiments culturels

EIMAD - Ursulines

- Suivi du Programme de l'EIMAD aux Ursulines,
- Permis de construire déposé le 4 décembre 2017 accordé fin mars pour un début de travaux à l'été 2018.

Musée des Gueules Rouges

- Suivi du transfert de parcelles avec la commune de Tourves.
- Consultation pour la démolition de la cave coopérative de Tourves en maîtrise d'ouvrage communale ;

Pôle Culturel du Palais des Comtes de Provence

- Etude de mise en conformité ERP, étude étendue en 2017 (au vu de la complexité du bâtiment) ;
- Projet du 3^{ème} étage Palais des Comtes de Provence
- Etude pour réalisation de bureaux, de locaux de stockages et de restauration des œuvres.
- rédaction du DCE travaux par le MOE en cours ; consultation et travaux en 2018.

Bâtiments petite enfance

Crèche à Entrecasteaux

- Réalisation des travaux en maîtrise d'ouvrage mairie et ouverture fin 2017 ;

Crèche à Forcalqueiret

- Suivi du chantier en maîtrise d'ouvrage mairie. Chantier en cours de réception fin mars 2018;

Crèche « les Papillons » à Cotignac

- Suivi du chantier réceptionné en avril, ouverture en mai 2017 ;

Petite Enfance généralités

- Rétrocession en cours sur trois des quatre parcelles destinées à recevoir une crèche (2 à Brignoles, 1 à Le Val et 1 à Tourves) ;
- Début de construction de la crèche La Tour à Brignoles programmé en deuxième semestre 2018.

Bâtiments développement économique

Hôtel des entreprises - Nicopolis

- Suivi du chantier pépinière d'entreprises avec réception le 6 septembre

HABITAT : DES OUTILS ET DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX COMMUNAUTAIRES

→ L'enjeu de la direction Habitat est de mettre en œuvre une politique de l'Habitat adaptée et concertée, au bénéfice de l'ensemble des 28 communes de la Communauté d'Agglomération Provence Verte et de leurs habitants.



Dans cette perspective, le développement de l'ensemble de la gamme de logements (locatif public et privé, accession sociale et privée), nécessite la mobilisation d'outils et de moyens adaptés et à la hauteur des enjeux du territoire.

Le principal objectif de la politique de l'habitat et du logement est donc de permettre à chacun de pouvoir se loger en fonction de ses besoins et l'évolution de son parcours de vie.

Procédure d'exemption pour la période 2017-2019 des communes du Territoire soumises à l'obligation de production de logement sociaux

→ L'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) impose la construction de 20 % à 25 % de logements sociaux dans les communes de 3500 habitants situées dans un EPCI de 50.000 habitants et disposant d'une commune centre de plus de 15 000 habitants.

Au 1^{er} Janvier 2017, huit communes étaient concernées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Provence Verte : Brignoles, Garéoult, Nans-les-pins, Pourrières, Rocbaron, Tourves, Saint Maximin, Le Val.

Chaque commune ne disposant pas d'assez de logements sociaux doit rattraper son retard et est alors :

- **redevable d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources, proportionnel à son potentiel fiscal et au déficit en logement social par rapport à l'objectif légal ;**
- **soumise à un rythme de rattrapage défini pour trois ans qui doit lui permettre d'atteindre le taux légal en 2025.**

Par délibération N°2017-138 du 10 Juillet 2017, le Conseil de communauté a autorisé la présidente à solliciter la procédure d'exemption pour les huit communes du territoire.

Par décret n° 2017-1810, du Premier Ministre en date du 28 décembre 2017, les communes du territoire de la Provence Verte soumises à l'obligation de production de logements sociaux liée à l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, ont été exemptées de cette obligation pour les années 2018 et 2019.

Procédure d'élaboration du programme local de l'Habitat (PLH)

Le programme local de l'Habitat est un outil de définition et de conduite des politiques locales de l'Habitat pour une durée de 6 ans.

Le PLH doit tenir compte de tous les aspects de l'aménagement du territoire (développement économique, transports, équipements publics) pour définir une politique de l'habitat adaptée et offrir à chacun un logement en phase avec l'évolution de son parcours de vie et ses capacités financières.

Par délibération N°2017-136 du 10 Juillet 2017, le Conseil communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du PLH.



6 ans
Durée du PLH





Procédure d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDL)

La Communauté d'Agglomération est dans l'obligation d'élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDL) dont l'objectif est d'organiser la gestion des demandes de logement social pour simplifier les démarches et satisfaire le droit à l'information. Présidée par la Présidente de la Communauté d'Agglomération et le Préfet, son rôle est de définir les orientations en matière de production et d'attributions de logements locatifs sociaux. Par délibération N° 2017- 137 du 10 juillet 2017, le conseil de communauté a autorisé la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du PPGDL.

Traitemen t de l'Habitat Ancien dégradé

Il a également été approuvé la poursuite du Programme d'intérêt général « traitement de l'Habitat Ancien dégradé » de l'ex Communauté de communes Sainte-Baume Mont-Aurélien. C'est l'équipe de SOLIHA qui anime le dispositif.



Aire d'accueil communautaire des Gens du Voyage

La Communauté d'agglomération de la Provence Verte dispose d'une aire d'accueil aménagée pour les gens du voyage d'une capacité de 40 emplacements-caravanes, en fonction depuis 2009 et répond aux obligations de la loi du 5 juillet 2000.

Le territoire est par conséquent en conformité avec le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Var.

Le stationnement des gens du voyage est par conséquent interdit sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, autres que sur l'aire d'accueil et de petit passage des gens du voyage à Brignoles.

L'équipement fonctionne avec une subvention communautaire et les participations des usagers qui acquittent un droit d'emplacement. L'aire d'accueil est ouverte, gérée et gardiennée 24H/24, toute l'année sans fermeture annuelle.

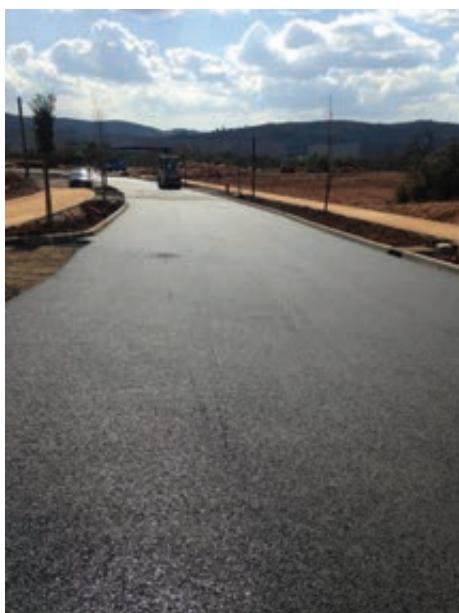
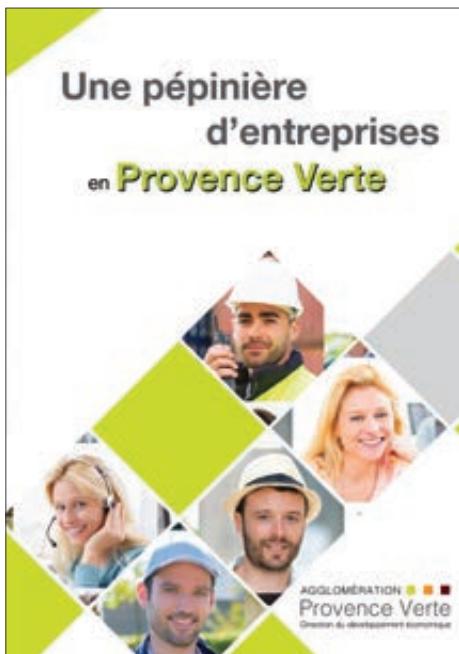
En mars 2012, la gestion de l'aire avait été confiée par délégation de service Public (DSP) à l'association ALOTRA pour une durée de 5 ans. Compte tenu du calendrier imposé par la fusion, elle a été prorogée d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2017.

Une nouvelle procédure a donc été engagée au cours de l'année 2017.

Le Conseil Communautaire a choisi le délégataire GDV, sis Marseille, par délibération N°2012-261 en date du 11 décembre 2017, pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022. La contribution financière de la Collectivité sera de 386 000€ pour les 5 années de la délégation, soit une contribution moyenne annuelle de l'ordre de 77 200€.

UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DE LA PROVENCE VERTE

→ La création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a nécessité de mettre l'ensemble des outils de suivis et de gestion de l'activité économique à l'échelle de ce nouveau territoire en procédant à la mise à jour de l'ensemble des bases de données avec le recensement exhaustif de toutes les entreprises du territoire, la collecte et la fusion des bases de données des zones d'activités issues des trois anciennes communautés de communes.



Travaux dans la zone Nicopolis

Commercialisation de la zone de Nicopolis

Plus de 6 millions d'euros de travaux ont été engagés pour la création d'un nouveau secteur de plus de 26 hectares livré début 2017. Cette extension a été complétée en 2016 par le lancement des travaux de requalification de la chaussée sur le secteur 1. Dynamique confirmée avec la quasi finalisation de la commercialisation du nouveau secteur 4 et du secteur 3.

Travaux préparatoires à la création d'un second accès à la zone de Nicopolis

La zone de Nicopolis, avec l'aménagement futur du secteur 5, comptera plus de 4 000 salariés. A ce jour, la zone n'est accessible que depuis un seul rond-point situé sur la RDN7. Pour faire face à l'accroissement des flux routiers, notamment de poids lourds, la création d'un second accès est apparue nécessaire. Un pré-projet a été établi et le Conseil Départemental a validé le principe d'un rond-point sur la RDN7 à hauteur de l'embranchement vers le domaine Saint Baillon.

Modernisation de la zone des Consacs

La requalification de la voirie et de l'ensemble des réseaux de la zone des Consacs avait été menée à un rythme rapide tout au long de l'année 2016. Plus de 5,3 millions d'euros de travaux ont ainsi été réalisés. Les travaux définitifs ont été livrés au troisième trimestre 2017. En projet, un parking supplémentaire de 80 places pour les salariés.

Préparation du lancement de la pépinière d'entreprise de Nicopolis

La livraison de la pépinière d'entreprises de Nicopolis est programmée au second semestre 2018. La Direction du Développement Economique sera en charge de sa commercialisation et de son animation. L'objectif de la pépinière d'entreprise est de faciliter le démarrage des jeunes entreprises du territoire en leur proposant des solutions d'accueil privilégiées.

Promouvoir économiquement la nouvelle Communauté d'Agglomération

La Direction du Développement Economique a participé au cours de l'année 2017, à la Foire de Brignoles, aux salons des entrepreneurs de Lyon, comme visiteur, et de Marseille comme exposant, ainsi qu'au SIMI, Salon International de l'Immobilier d'entreprise sur un stand commun animé par la CCIV avec l'ensemble des acteurs économiques varois.



Journée des chefs d'entreprises à la Foire de Brignoles

Développer les partenariats pour l'appui à la création d'entreprises et à l'emploi local

Afin que le développement du tissu économique local bénéficie pleinement aux demandeurs d'emplois du territoire et plus précisément aux jeunes, l'intercommunalité a participé au financement de la Mission Locale. Elle a également conventionné avec l'association Var Initiative et travaillé avec les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var à la signature d'une charte de partenariat dans le but de mutualiser un certain nombre de compétences et d'articuler au mieux l'intervention en faveur du développement économique à l'échelle de la Provence Verte.

Définition de l'intérêt communautaire en matière d'animation commerciale

L'action de l'agglomération en matière commerciale concernera essentiellement l'observation des évolutions commerciales sur le territoire, la gestion des implantations commerciales d'intérêt communautaire en fonction de la zone de chalandise, la coordination de la dynamique commerciale avec des managers de centres villes partagés, l'accompagnement des commerçants à la transition numérique, l'accompagnement de la transition des espaces commerciaux vieillissants pour éviter l'apparition de friches.

Création d'un Parc des Expositions de la Provence Verte

L'intercommunalité avait commandité une étude pour définir les conditions du transfert de la Foire de Brignoles dans le cadre de la création d'un équipement moderne, polyvalent et utilisable toute l'année pour d'autres manifestations. Au terme de cette réflexion, la commission économie, en accord avec le Comité de la Foire, a retenu la solution de la création d'un parc des expositions sur Brignoles de 6 000 m² avec un espace spectacle de 600 à 1 200 places. La localisation du nouvel équipement a été proposée sur le quartier de Paris à Brignoles. L'ensemble de ces préconisations a été présenté et validé par le Bureau de l'intercommunalité qui a également sollicité et obtenu en 2017 l'appui financier du Conseil Régional pour ce projet structurant pour le territoire.

Lancement de l'étude sur la création d'un camping intercommunal

L'intercommunalité a lancé en 2016 une étude de faisabilité pour un création d'un camping intercommunal en Provence Verte qui s'est poursuivie tout au long du premier semestre 2017 et a préfiguré le renforcement de la compétence tourisme au sein de la Communauté d'Agglomération. La première phase de l'étude a été rendue et préconise de créer une aire de séjour sécurisée de capacité d'au moins une vingtaine de places avec services (borne de service, wifi, petits espaces verts) et de rechercher une localisation préférentielle proche de l'A8 / DN7 et d'un village / centre de services (St Maximin la St Baume, Tourves, Brignoles).

AGRICULTURE ET VITICULTURE : UN SECTEUR ÉCONOMIQUE PROTÉGÉ ET SOUTENU



Avec 12 713 hectares, l'agriculture occupe et met en valeur une part importante du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte. Elle constitue un secteur économique important, notamment avec sa filière viticole.

PARTENARIAT AVEC LA SAFER

Dans le cadre de conventions avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier des Espaces Ruraux), la Communauté d'Agglomération intervient pour lutter contre le développement des friches et contribuer au confortement et à la reprise des exploitations agricoles. Par le biais de la CAR (convention d'aménagement Rural), 63 agriculteurs ont été aidés pour les frais liés aux acquisitions agricoles. En 2017, l'enveloppe était de 45 000 €.

ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES

Trois parcelles agricoles ont ainsi été acquises en 2017 sur Brignoles, Garéoult et Rocbaron représentant un total de 2,7 hectares pour un montant de 43 750€.

CONTINUITÉ DES CONVENTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE (2015-2017)

En 2017, la Chambre d'Agriculture du Var a accompagné pour un montant de 40 000 € en 2017 (55 000 € pour le budget 2018), les animations liées à la mise en place de Zone Agricole Protégée, proposé un conseil individualisé dans la transmission d'exploitation et contribué à la structuration de la filière Maraîchage.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le projet alimentaire territorial « Accompagner l'émergence d'un projet alimentaire territorial, par et pour la Provence Verte », proposé par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, en partenariat avec le Lycée Agricole Privé de la Provence Verte, dans le cadre du nouvel appel à projets national 2018 a été retenu par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation avec l'ADEME. Son objectif est de construire une stratégie alimentaire locale, en privilégiant le développement d'un réseau alimentaire de proximité, les circuits courts et la valorisation des initiatives et des produits locaux. Le budget consacré à l'animation est de 55 000 € par an sur 2 ans.

CRÉATION DES ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES SUR LA PLAINE DE SAINT-MAXIMIN

A la demande de l'Agglomération Provence Verte en concertation avec les communes de Saint Maximin, Pourrières et Pourcieux, le préfet a mis à l'étude le projet d'élaboration d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) destinée à préserver la plaine agricole de Saint Maximin qui représente un espace de 4 700 ha, agricole, naturel et paysager stratégique à protéger. Après enquête publique, un périmètre de ZAP a été arrêté et une animation des périphéries de ZAP s'est déroulée sur le second semestre 2017.

PLAN D'OCCUPATION PASTORALE INTERCOMMUNALE (POPI)

Une mission a été confiée au CERPAM afin d'engager une démarche de Plan d'Occupation Pastorale Intercommunale (POPI) sur 7 communes (Châteauvert, Correns, Montfort sur Argens, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, Le Val). Il s'agissait de tester et favoriser le développement de méthodes alternatives au désherbage chimique via le pastoralisme, de développer les interactions entre exploitations agricoles à l'échelle d'un territoire, et de favoriser l'installation de nouveaux éleveurs ou conforter des exploitations existantes.

TOURISME : UN ENJEU ÉCONOMIQUE PRIORITAIRE

→ Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Agglomération exerce de plein droit la compétence tourisme en Provence Verte, dont la création d'offices de tourisme.

Il s'agit d'un secteur majeur dont le développement représente un enjeu prioritaire en matière économique pour la Communauté d'Agglomération.

En effet, avant la fusion et le passage en Agglomération, dans le cadre de l'ancienne organisation territoriale avec les 4 Communautés de Communes, la compétence tourisme était transférée au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte qui pilotait l'EPIC OT Provence Verte en charge de l'animation, de la promotion et de la commercialisation touristique. Depuis de nombreuses années, l'Office de Tourisme de la Provence Verte a développé un maillage du territoire avec des bureaux d'informations sur les principales communes touristiques de la Provence Verte, des sites Internet promotionnels, des outils de commercialisation, une animation, une professionnalisation et une mise en réseaux des acteurs locaux.

À titre transitoire pour 2017, la Communauté d'Agglomération a délibéré pour le maintien de l'exercice de la compétence tourisme pour une durée d'un an au SMPPV. Une délibération concordante a été prise par le SMPPV. Une convention de prestations de services avec des objectifs et des missions précisément définis a été établie avec le Syndicat Mixte de la Provence Verte afin d'assurer la compétence en lieu et place de l'Agglomération. Cela a permis à l'Agglomération Provence Verte d'étudier une organisation de mise en œuvre stratégique de la compétence tourisme directement au sein de ses services et ainsi conforter des actions déjà engagées en matière de tourisme comme :

- Le renforcement de l'œnotourisme en lien avec la filière rosée,
- Le développement de l'offre de randonnée sur le territoire,
- Le maintien du tourisme culturel et l'attractivité des lieux religieux et sanctuaires de la Provence Verte,
- La professionnalisation des acteurs du tourisme,
- La mise en réseau des prestataires et des manifestations,
- Accroître l'offre d'hébergements notamment dans la perspective du futur Parc des Expositions et afin de compenser l'absence de structures de taille importante.
- De la même manière, l'Agglomération devra se positionner sur les thématiques /orientations suivantes :
 - La transition numérique de l'accueil touristique,
 - L'inscription de la Provence Verte dans la nouvelle politique régionale,
 - Capitaliser l'accroissement de la fréquentation du massif de la Sainte Baume,
 - La diversification de l'offre d'hébergement.



→ Le tourisme en Provence Verte en chiffres

- 522 000 touristes et 2,5 millions de nuitées
- 112,5 millions d'euros de retombées économiques directes
- Une dépense quotidienne moyenne par touriste de 45€ (+ 33% par rapport à 2003)
- Plus de 20% de l'économie du territoire
- Une durée moyenne de séjour de 5,1 jours
- 74% des séjours en hébergement non marchand (amis, familles, résidences secondaires...)
- Une fréquentation qui reste fortement estivale (51 % des séjours) mais progresse au printemps (25 %) et en automne (13 %)

TRANSPORTS URBAINS : UNE NOUVELLE COMPÉTENCE À GÉRER ET ORGANISER

→ L'Agglomération Provence Verte a préparé l'exercice de sa compétence « Transports » et la gestion administrative et technique des transports urbains en commun (bus) pour le 1^{er} janvier 2018.



Une nouvelle tarification a été définie pour le transport en commun urbain. Cette tarification équilibrée se veut aussi attractive en maintenant des tarifs relativement bas par rapport à d'autres réseaux de transport d'agglomérations voisines. Elle sera mise en œuvre et appliquée sur les deux lignes urbaines n°4412 (Brignoles-Zone Nicopolis) et n°4416 (Saint-Maximin intra-muros le mercredi pour le marché).

TITRE	CARACTÉRISTIQUES		Tarif au 01/01/2018
Gratuit	Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans		
Billet Unitaire	Titre valable une heure pour les correspondances		1,50 €
Billet aller-retour	Titre valable une journée		2 €
Carnet 10 voyages	Tarif normal Tarif réduit (scolaires et étudiants sur justificatif de scolarité, + de 65 ans)		10 € 5 €
Abonnement	Mensuel 30/31 jours	tarif normal tarif réduit (scolaires et étudiants sur justificatif de scolarité, + de 65 ans)	25 € 12,5 €
	Annuel	tarif normal	200 €
		tarif réduit (enfants de moins de 12 ans, scolaires et étudiants sur justificatif de scolarité, + de 65 ans à - de 74 ans)	120 €
		Tarif OR - Réservé aux personnes âgées de plus de 74 ans. Voyages illimités pendant une année civile.	15 €

/ TRANSPORTS SCOLAIRES

L'Agglomération a passé une convention avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour que les transports scolaires continuent d'être gérés par les services régionaux jusqu'au 31 août 2018.

Abonnement aux transports scolaires

L'Agglomération a voté une participation de 50 € aux frais d'abonnement aux transports scolaires **à tous les élèves de collège et de lycées** habitant sur le territoire intercommunal.

Près de 6 300 élèves ont ainsi vu leur abonnement scolaire passer de 120 € à 70 €.

Le montant de la prise en charge intercommunale s'élève à 315 000 euros.

L'Agglomération a également remboursé aux **étudiants de moins de 26 ans**, domiciliés sur le territoire communautaire, 50% du montant de leur abonnement aux transports scolaires.

200 étudiants ont ainsi pu être aidés.

Le montant de la prise en charge intercommunale s'élève à 39 600 euros.





CADRE DE VIE

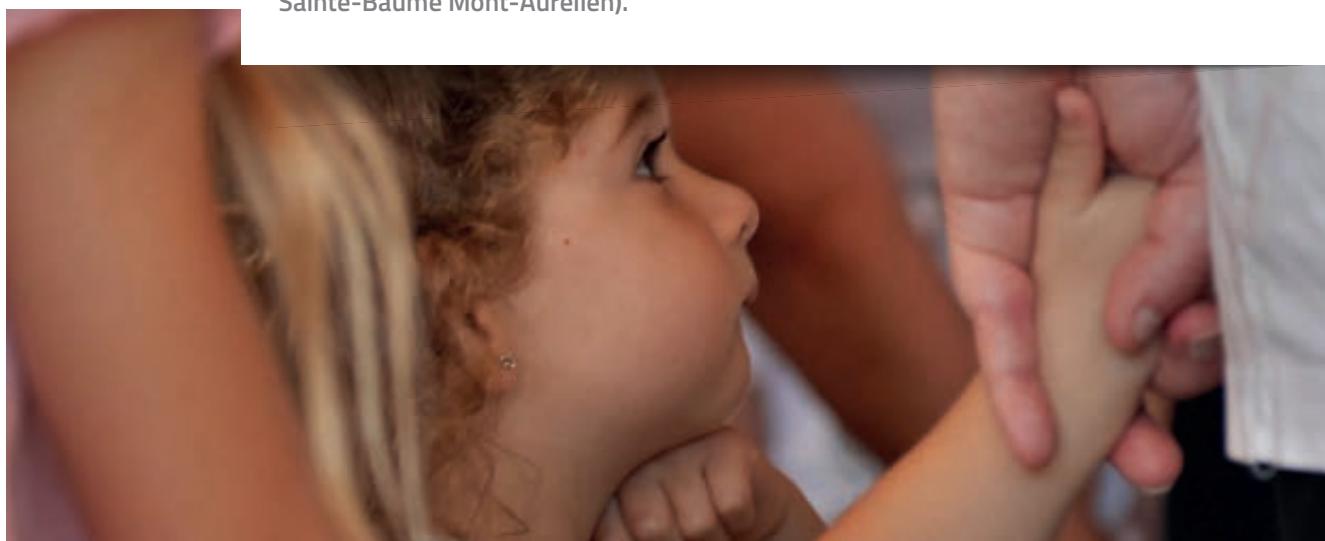


Petite enfance	p.28
Culture	p.30
Sport	p.33
Politique de la Ville	p.34
Point d'Accès au Droit	p.36
Accueil de jour	p.37



PETITE ENFANCE ACCOMPAGNER LES FAMILLES

→ L'Agglomération de la Provence Verte conserve la compétence Petite Enfance qu'avaient déjà les 3 communautés de communes qui la composent (Comté de Provence, Val d'Issole, Sainte-Baume Mont-Aurélien).



950
enfants accueillis
en crèche



1346
enfants accueillis chez les
Assistantes Maternelles

/ ACCUEIL COLLECTIF

27 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) répartis sur tout le territoire proposent 584 places d'accueil. Parmi ces structures :

- 6 sont directement gérées par la CAPV,
- 17 par délégation de service public (3 délégataires : Maison de l'Enfance, Crèche de France, Bulles et Billes),
- 4 par des associations : Les Canailloux, Les Petits Petons, Les Petits Galopins (Odel Var).

Le territoire compte également 2 micro-crèches privées (soit 20 places supplémentaires). Près de **950 enfants sont ainsi accueillis dans les crèches du territoire.**

→ Les missions du service Petite Enfance

Avec les crèches en régie :

- 2 coordinatrices, travaillant en lien étroit, assurent le suivi et l'accompagnement des directrices au quotidien,
- Poursuite du travail sur la qualité du service,
- réunions mensuelles d'échange de pratiques et d'information avec les directrices,
- Harmonisation administrative (mise à jour des règlements de fonctionnement, dossiers PMI et CAF...), tableau de suivi de gestion,
- Mise en place de prestations de services (médecin, psychologue, musicien, sophrologue, psychomotricien) avec la signature de conventions,
- Formation du personnel,

- Visites mensuelles dans chaque crèche pour mener une réflexion sur l'optimisation de l'organisation des espaces et des pratiques, la mise en place de projets...

Avec les partenaires :

- Bilans réguliers avec les 3 délégataires,
- Tableau de suivi de gestion,
- Signature des conventions de partenariat avec les associations gestionnaires de crèche ou de services, échanges réguliers et réunion annuelle de bilan, tableau de suivi de gestion,
- Co-organisation de réunions d'information et de partage avec nos partenaires institutionnels PMI et CAF, à l'attention de tous les établissements du territoire,
- Rencontres individuelles avec chaque directrice et visite de leurs crèches avec l'élu référent petite enfance.

/ ACCUEIL INDIVIDUEL

409 assistantes maternelles exerçant sur pratiquement toutes les communes du territoire, proposent 1 346 places d'accueil à leurs domiciles. Elles peuvent fréquenter les **4 Relais Assistantes Maternelles** (RAM) qui, de par leur itinérance, se déplacent sur 15 communes.

Relais assistantes maternelles : Ateliers enfants/assistantes maternelles

CAPV

Brignoles : lundi, mardi, mercredi et vendredi matin 9H-12H
Tourves : le mercredi 9H30-12H
La Celle : le jeudi 9H30-12H
Montfort : le vendredi 9H30-12H

La Maison de l'Enfance 04 94 59 96 48
St-Maximin : du lundi au vendredi matin
Pourrières : les lundis et mercredis 9H-11H30
Pourcieux : le mardi 9H-11H30
Nans les Pins : le jeudi 9H-11H30
Plan d'Aups : le vendredi 9H-11H30
Bras : le jeudi 9H-11H30

Centre Social et Culturel Louis Flandin du Val d'Issole

04 94 69 78 23
Mazaugues : le lundi 9H-12H
la Roquebrussanne :
le vendredi 9H-12H
Néoules : le mardi 9H-12H
Forcalqueiret : le mercredi 9H-12H
Rocbaron : 1 vendredi/2 9H-12H
St-Anastasie : 1 vendredi /2 9H-12H

Associations d'assistantes maternelles à Garéoult et à Carcès

/ SERVICES ATYPIQUES

12 lieux d'accompagnement à la parentalité sont répartis sur le territoire

(Lieux d'Accueil Enfants Parents – LAEP ; Café Bébé ; Pause Parents), ainsi que des permanences gratuites de psychologue, permettent de recevoir les enfants et leurs parents. Les lieux de soutien à la parentalité :

Association AFL Transition 04 94 92 74 21
Brignoles : LAEP « la Pause Parent », jeudi 9H-13H/14H-17H

Association AVRE / 04 94 08 00 90
Brignoles : permanences gratuites de psychologue le lundi 14H-20H

La Maison de l'Enfance 04 94 59 96 48
Saint Maximin : la Pause Parents sur RDV

Centre Social et Culturel Martin Bidouré de St Maximin 04 94 86 58 91
Saint Maximin : café bébé du lundi au vendredi 8H30-12H + quartier le Défend le lundi 8H30-12H
Pourrières : café bébés le vendredi 9H-12H
Nans : café bébés le mardi 9H-12H

Centre Social et Culturel Louis Flandin du Val d'Issole

04 94 69 78 23
Mazaugues : lieu d'accueil enfants parents le 2^e et 4^e vendredi du mois 9H30-11H45
La Roquebrussanne : lieu d'accueil enfants parents le lundi 9H30-11H45
Néoules : lieu d'accueil enfants parents le jeudi 9H30-11H45
Méounes : lieu d'accueil enfants parents le mardi 9H-11H45



Les actions 2017

➤ **Ouverture et inauguration mai 2017 de la nouvelle crèche les Gribouilles de Bras** (construction d'un bâtiment offrant 15 places d'accueil (au lieu de 12) et de vastes locaux pour l'accueil du RAM)

➤ **Ouverture et inauguration septembre 2017 de la micro-crèche la Farigoulette d'Entrecasteaux** (10 places nouvelles)

➤ **Ouverture du Guichet Unique Petite Enfance en février 2017 :** information sur les services Petite Enfance du territoire, écoute/recueil des besoins des familles, orientation vers les services compétents, pré-inscription dans les crèches de Brignoles, Tourves, Camps, le Val, la Celle, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux. Désormais les attributions en crèche se font à partir de critères et non plus seulement à partir de la date de pré-inscription.

➤ **2^e Journée de la Petite Enfance :** journée entière festive organisée à Brignoles et destinée à toutes les familles de la Provence Verte. 150 professionnels ont proposé des stands de jeux, d'information, des conférences pour les 800 participants (parents et enfants).

➤ **Les Rencontres de la Petite Enfance :** cycles de conférences, à Saint Maximin, destinées aux professionnels du territoire. Près de 400 participants y ont assisté.



Fête de fin d'année des assistantes maternelles



2^e Journée de la Petite Enfance

CULTURE : UN BIEN COMMUN À PARTAGER AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE

Dans le cadre de sa compétence culture, l'Agglomération souhaite chaque année soutenir les initiatives associatives culturelles sur le territoire. La Commission Culture fixe chaque année les objectifs et les critères des actions retenues via un appel à projet.



Les objectifs de cet appel à projet 2017 sont de :

- Susciter l'émergence artistique en s'appuyant sur les acteurs ancrés sur le territoire,
- Mettre en réseau, fédérer les acteurs et accompagner leur professionnalisation.
- Favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre dans le cadre d'une action de proximité.
- Contribuer à l'animation des territoires et à la rencontre des publics grâce à la programmation de spectacles professionnels.

Critères appliqués au choix des projets 2017 :

- Projet se déroulant sur plusieurs communes ou sur une commune et des structures intercommunales ou pouvant impliquer le public des écoles et de l'EIMAD.
- Projet présentant un parcours cohérent en termes de contenu et d'approche du public.
- Projet présentant capacité à fédérer plusieurs acteurs locaux culturels, touristiques ou éducatifs par le choix d'une thématique commune par exemple.
- Projet bénéficiant du soutien d'une des communes de la Communauté

/ LES PROJETS SOUTENUS EN 2017

11 projets en musique, théâtre, arts plastiques, cinéma et poésie 23 600 € de subventions pour des actions culturelles valorisées à 270 000 €.

- Le Festival d'Entrecasteaux, Arts et Musique Entrecasteaux
- Les Nuits en Balades, Artscénicum
- Le Bal au Comté, Compagnie Montanaro
- Le Festival du Rocher, Cinéma Cotignac
- 29^{ème} festival de Jazz à Brignoles, Association Jazz à Brignoles
- La Petite Caravane de l'Art, Le Lézard bleu
- Le Festival du Film Autour de l'Art, les Amis du Centre d'art Contemporain de Châteauvert
- Les Soirées Musicales de l'Abbaye de La Celle, association du même nom
- Festival Le Mitan du Chemin, Lou Libre per Touti
- Volum'Art, Rockin'Brignoles
- Festival « les nocturnes » « a voce » et expositions, l'association Sauvegarde et Animation du Château de Vins

MUSÉES ET CENTRE D'ART : ASSURER L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS AUX COLLECTIONS ET AUX EXPOSITIONS

La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a choisi parmi ses compétences optionnelles de gérer la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels d'intérêt intercommunal. Aussi, la Communauté d'Agglomération assure la gestion de deux musées et d'un centre d'art. Dans ce cadre, l'agglomération met en place une politique dynamique et ambitieuse d'expositions temporaires accompagnées de programmation culturelle et publications.

/ LES PUBLICS

Afin de rendre les collections accessibles au public le plus large, le service conçoit et met en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture et aux collections et expositions des 3 structures.

Les scolaires de la région PACA

De la maternelle au lycée : 156 classes, soit 3 691 élèves (17% de la fréquentation totale).

Le jeune public hors temps scolaire

Enfants âgés de 6 à 12 ans : sur l'année 2017, 455 enfants ont été accueillis dans ce cadre (116 enfants au Musée des Comtes de Provence, 178 au Musée des Gueules Rouges 161 au Centre d'Art Contemporain de Châteauvert) ainsi que 540 enfants des centres de loisirs.

Les groupes adultes

2047 personnes ont été accueillies en 2017, soit 10% de la fréquentation totale.

/ LES ÉDITIONS

A l'occasion des expositions, 4 catalogues ont été publiés en 2017 :

- *De l'autre côté* - Cyrille André, Editions Plaine Page
- *Mineurs en art majeur* - Roger Contreras, Editions Plaine Page
- *Art brut y es-tu ?*
- *Le paysage en question*

/ LES ACQUISITIONS

Musée des Gueules Rouges

- *Sculpture Relique*, Cyrille André, 2006-2014
- *Sculpture T212*, Roger Contreras, 2011

Centre d'Art Contemporain de Châteauvert

- *Sculpture Coulée 11.0*, Eric Di Fruscia

Musée des Comtes de Provence

Le musée a bénéficié d'un don de trois tableaux, représentant des portraits de Brignolais de la fin du XIX^e siècle. Le Musée des Beaux-arts de la Rochelle a mis en dépôt un tableau de Frédéric Montenard de grand format (330 x 220 cm). Celui-ci a rejoint les autres tableaux de l'artiste originaire de Besse-sur-Issole, dans une salle qui lui est dédiée.

/ LES EXPOSITIONS

En 2017, 8 expositions temporaires se sont déroulées au sein des musées-centres d'art :

Au Musée des Gueules Rouges

Cyrille André - *De l'autre côté* - Du 4 février au 25 juin 2017
Roger Contreras - *Mineurs en art majeur* - Du 1^{er} juillet au 13 décembre 2017

Au Centre d'Art Contemporain de Châteauvert

Art brut y es-tu ? - Du 28 janvier au 25 juin 2017
Le paysage en question - Du 7 juillet au 26 novembre 2017

Au Musée des Comtes de Provence

Saint Louis d'Anjou, 700 ans de sainteté - 1317 - 2017
Du 12 août au 23 décembre 2017

Au Pôle culturel des Comtes de Provence

Blaise Simon - *L'esprit de la matière*
Du 11 février au 4 juin 2017
Dominique Filée - *Miroir de l'âme*
Du 9 septembre au 20 décembre 2017
Elizabeth Brun - *Le temps d'un songe*
Du 10 juin au 3 septembre 2017

Fréquentation

En 2017, les musées-centre d'art ont accueilli
21 485 visiteurs :

- 10 350 au Musée des Gueules Rouges
- 5 672 au Musée des Comtes de Provence
- 5 463 au Centre d'Art Contemporain de Châteauvert



ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ARTS ET DANSE : L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU CŒUR DU PROJET CULTUREL DE L'AGGLOMÉRATION

→ L'Agglomération de la Provence Verte porte l'enseignement artistique au cœur de son projet culturel. C'est pourquoi elle investit dans la réhabilitation totale du bâtiment des Ursulines, en plein centre-ville de Brignoles. Ce bâtiment permettra à l'EIMAD de réunir toutes ses activités sous le même toit sans mettre en péril les actions de proximité (ateliers et cours délocalisés dans d'autres communes, diffusion sur l'ensemble du territoire...), assurant toujours son rôle de facilitateur d'accès à la culture et à son enseignement. Fin 2017, l'Agglomération se prépare à intégrer l'EPCC Conservatoire de la Provence Verte de Saint-Maximin.



L'EIMAD en chiffres

661 inscriptions,
représentant 613 élèves



450
élèves
en musique



80
élèves
en danse



72
élèves en
arts plastiques



48
élèves en
musicadanse

- 725 élèves dans les classes « musiques » dans les écoles maternelles et élémentaires (16 heures hebdomadaires)
- 2 classes orchestre dans les collèges Jean Moulin et Paul Cézanne à Brignoles (20h hebdomadaires)
- 1 classe orchestre à cordes à l'école primaire Simone Veil
- 28 artistes-enseignants assurant 430h de cours par semaine
- 70 manifestations sur 12 communes

Enseignement artistique diversifié et de qualité

L'EIMAD propose un large éventail d'activités artistiques. Dès 4 ans on peut s'inscrire dans une démarche artistique et poursuivre tout au long de sa vie en pratique amateur.

Véritable pôle de ressources de la Communauté d'Agglomération, le département danse, fort de ses deux professeurs diplômés d'Etat, associe danse contemporaine et danse classique dans un cursus commun et dans des présentations chorégraphiques partagées.

Le rôle d'un établissement d'enseignement artistique sur son territoire

Jouer le jeu du plaisir partagé, de la rencontre des générations, de la mixité des styles, du métissage des cultures, voilà ce que permet la musique « ensemble ». Un établissement d'enseignement artistique, dans son rôle pédagogique est aussi diffuseur et moteur de l'émulation culturelle du territoire.

Les nouveautés 2017 :

- L'Orchestre symphonique
- Classe de violoncelle
- Classe orchestre à cordes à l'école primaire Simone Veil de Brignoles !

L'enseignement artistique dans les écoles

Parce que l'école est la base de l'apprentissage, de la découverte, un moment de rencontre partagé de tous, l'EIMAD met en place des actions dans les écoles du territoire. Des projets construits par les artistes enseignants de concert avec les instituteurs.

Une saison artistique et pédagogique : le jeu au cœur de l'enseignement

Saison artistique pédagogique par les élèves : chaque année plus de 70 manifestations ! Musique, Danse, Arts Plastique... L'EIMAD propose un nombre important de projets interdisciplinaires pour qu'aucun élève ne se retrouve uniquement confronté à son enseignement.

Vers les publics empêchés

Forte de sa mission d'ouverture du public, l'EIMAD continue son partenariat avec le SESSAD.



Des partenariats essentiels

- Éducation Nationale
- Les Musées et Centres d'Arts de la Provence Verte
- La Médiathèque de Brignoles
- Le Chantier - Centre de création des nouvelles musiques traditionnelles et musiques du monde
- Les différentes communes du territoire
- Le Conservatoire de la Provence Verte

SPORT : 138 000 ENTRÉES AU COMPLEXE AQUATIQUE AQUAVABRE EN 2017

La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte développe les loisirs aquatiques et la pratique de la natation en finançant les équipements aquatiques de son territoire. Le complexe aquatique Aquavabre, géré par le délégataire Vert Marine, a comptabilisé plus de 138 000 entrées en 2017 dont 18 500 entrées scolaires. La piscine intercommunale ouverte à Garéoult a quant à elle recensé plus de 8 200 entrées et près de 700 enfants des centres de loisirs.



POLITIQUE DE LA VILLE : UNE ACTION QUOTIDIENNE EN SOUTIEN AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

Inauguration de l'Ecole de la 2^e Chance Provence Verte qui a ouvert ses portes en septembre 2017

→ Les activités courantes de la Politique de la Ville sont le pilotage (élaboration, suivi, accompagnement des porteurs) de l'appel à projets Politique de la Ville annuel, l'animation des groupes de travail dans le cadre du Contrat de Ville sur les 3 piliers, le pilotage, l'animation et l'évaluation annuelle du Contrat de Ville, mais aussi le suivi/partenariat avec le dispositif Programme de Réussite Educative porté par le CCAS de Brignoles, ainsi que le suivi de la convention d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ou encore l'accompagnement du Conseil Citoyen et des adultes relais.



Contrat de Ville de Brignoles 2015-2020 / Convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité - Brignoles - Quartier EST

Pilotage : 31 réunions en 2017 réunissant les 18 partenaires signataires du Contrat de Ville.

Quelques chiffres du contrat de ville en 2017 :

- **1 million d'euros** de projets déployés sur les quartiers prioritaires dont 12% sont financés spécifiquement par la Politique de la Ville
- **33 projets** ont été financés en 2017 par le biais de l'appel à projets. Sans oublier les autres dispositifs qui ont été mis en place au cours de l'année tel le Programme de Réussite Educative (60 000 €), École 2^e Chance et Club Ambition priorité femmes.
- **2850 personnes** (49% public féminin, 51% hommes) ont bénéficié d'au moins une actions en 2017 dont 1900 habitaient un Quartier Prioritaire soit 67%.

- **3 actions** ont permis la réalisation de plus de 18 000 actes : La Recyclerie de Vivre Ensemble en Provence, le Conseil Citoyen et le Fonds de Participation des Habitants.
- Pendant la période estivale, **un programme d'actions en pied d'immeuble** a été mis en place qui a permis à 500 enfants de 0 à 17 ans de bénéficier d'une activité, dont un séjour dans les gorges du Verdon.
- **L'Agglomération a financée 29%** des activités d'été par le biais de l'appel à projets . En complément, l'Etat a mobilisé 11 000 € pour les activités Ville Vie Vacances de l'été 2017.

/ AVANCÉES EN 2017

Contrat de Ville de Brignoles 2015-2020

Sous l'impulsion du groupe de travail Emploi et Développement Economique nommé « Bande des 4 » comprenant les acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, DIRECCTE, CCI du Var et CMAR), Délégué du préfet, Conseil Citoyen, d'autres acteurs ponctuels (E2C), deux dispositifs ont pu voir le jour et sont désormais suivis par ce groupe.

UPV - Ecole 2^{ème} chance : l'école 2^{ème} chance Provence Verte située à Brignoles qui a débuté en septembre 2017.

Pôle Emploi : Club Ambition priorité femmes (lancement en septembre) dont l'objectif avant fin 2017 est de 20 parcours répartis sur 4 clubs. En 2017, un focus spécifique sur l'Economie Sociale et Solidaire a été réalisé afin de valoriser les actions structurantes du territoire telle que :

→ **La Recyclerie de Vivre Ensemble**

en Provence : créée en 2008, depuis janvier 2017 la Recyclerie a collecté 56 tonnes d'objets, d'encombrants, de vêtements qui ont été valorisés.

→ **L'Accorderie Provence Verte** compte 295 Accordeurs, 4 553 heures échangées (de janvier à fin octobre 17, correspondant à 3,2 ETP), 1 453 transactions sur 10 mois (soit près de 5 échanges par jour), 2/3 des accordeurs sont des femmes (66 %), 1/3 des accordeurs habitent un quartier Politique de la Ville.

→ **Le Programme de Réussite Educative**, un autre dispositif d'accompagnement spécifique dans le champ éducatif a été en partie financé par l'Agglomération Provence Verte et est suivi par le groupe de travail Cohésion Sociale. L'objectif de ce programme est de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement. En 2017, 51 fiches ont été orientées et les enfants et leur famille reçus. L'ensemble de ces enfants a fait l'objet d'une entrée dans le dispositif PRE.

De septembre 2016 à décembre 2017, le PRE a suivi 59 enfants. L'âge moyen de ces enfants est de 11 ans et 5 mois. La durée du parcours n'est pas significative étant donné que l'action est dans sa phase de démarrage et que seulement 3 sorties ont été réalisées en 2017, première année complète. On notera que 3 situations feront l'objet d'une sortie en 2018.



Élaboration de la convention de GSUP Brignoles - Quartier EST

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux des projets de renouvellement urbain et de développement social des quartiers. Elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (Agglomération, Commune, bailleurs, associations), aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Afin d'enrayer leur processus de déqualification et / ou le manque d'attractivité, d'assurer la pérennité des investissements réalisés, des actions sont proposées et mises en œuvre chaque année, portant sur : l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration du lien social, la participation des habitants, l'amélioration de la sécurité, la tranquillité des habitants. La gestion sociale et urbaine de proximité est pilotée par l'équipe projet Politique de la Ville (Agglomération Provence Verte).

Composition du quartier EST :

- 1 647 habitants soit 9,8 % de la population Brignolaise
- 2 bailleurs sur le quartier : Var Habitat, présent au sein du secteur Carami/Vabre et Logis Familial Varois
- Le quartier est composé de 584 logements sociaux
- Un local Citoyen communal : S. HESSEL, une agence Var Habitat et 2 locaux associatifs partagés

La mobilisation des partenaires et l'implication du Conseil Citoyen ont permis de réaliser un diagnostic précis des besoins et problématique vus par les habitants.

Les HLM Route du Luc ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation.





POINT D'ACCÈS AU DROIT : UNE NOUVELLE STRUCTURE INTERCOMMUNALE

→ Le 1^{er} janvier 2017, le Point d'Accès au Droit de la Communauté de Communes du Comté de Provence et l'Antenne de Justice de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ont intégré la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, pour devenir un seul et unique Point d'Accès au Droit Intercommunal.

Le PADI en chiffres

Antenne de Brignoles :

Plus de 3000 personnes en 2017 (2660 personnes se sont présentées dans les locaux ou ont pris contact par téléphone, 461 personnes ont été contrôlées par les agents du SPIP et 60 personnes suivies par la PJJ).

Antenne de Saint Maximin :

Plus de 1500 personnes en 2017 (1331 personnes se sont présentées dans les locaux ou ont pris contact par téléphone, 253 personnes ont été contrôlées par les agents du SPIP et 65 personnes suivies par la PJJ).

Cette nouvelle structure intercommunale constituée de deux antennes (Brignoles et Saint Maximin) s'est officiellement concrétisée par la signature d'une convention constitutive entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le CDAD ainsi que 10 autres partenaires signataires (la Région, le Département, la chambre des huissiers de Justice du Var, chambres des Notaires du Var, barreau de Draguignan, la présidente du TGI de Draguignan, ...) Ce nouveau service intercommunal désormais labellisé répond aux usagers des 28 communes-membres qui composent l'agglomération et même au-delà de son territoire.

Procès Pénal Interactif

Le Point d'Accès au Droit, soutenu par le CDAD, a renouvelé une action majeure nommée « Procès Pénal Interactif » auprès des élèves de 4^{ème} du **Collège Paul Cézanne soit 200 jeunes**. Cet évènement réalisé en partenariat avec l'éducation Nationale a connu un grand succès grâce à la participation très active du CDAD, du Parquet de Draguignan, de l'ordre des Avocats, de la BPDJ de Bandol, de la PJJ et du Tribunal d'Instance de Brignoles.

/ MISSION LOCALE : ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES DE 16 À 26 ANS

La mission locale ouest Haut Var, constituée en GIP, intervient sur les 28 communes de la CAPV et 27 communes hors CAPV. Sur la CAPV, la MLOHV gère deux antennes (Brignoles et Saint Maximin) et anime 5 permanences (Carcés, Garéoult, Rocbaron, Pourrières et Néoules).



En 2017, ce sont 3275 jeunes (dont 930 nouveaux inscrits) qui ont été accueillis par la mission locale parmi lesquels 319 issus des quartiers prioritaires de Brignoles. Entre autres actions : garantie jeune, partenariat avec les forces armées, bilans de santé et aide à la mobilité.

/ SECURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération a en charge l'animation du CLSPD de Brignoles et le CISPRD dans l'objectif d'une mise en place en 2018. Six groupes de travail se réunissent plusieurs fois par an. Ils permettent aux différentes instances membres du CLSPD de partager des informations et d'impulser des projets, des actions dans le domaine de la prévention voire de la remédiation. Particulièrement actifs, ils bénéficient de l'investissement de nombreux partenaires. La Prévention consiste également à accueillir des personnes pour un Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) en partenariat étroit avec les services du SPIP de Draguignan.

ACCUEIL DE JOUR : IL DISPOSE DÉSORMAIS D'UNE CAPACITÉ TOTALE DE 10 PERSONNES

→ Administré par le CIAS de la Provence Verte, l'Accueil de Jour Autonome, ouvert depuis décembre 2012, dispose désormais d'une capacité totale de 10 personnes. La mission de l'accueil de jour est de soutenir les familles des personnes présentant une maladie Alzheimer ou apparentée.



L'Accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 8 H 30 à 17 H 30 ; l'accueil du public, quant à lui, se fait de 9 H 00 à 17 H 00. Il est fermé 3 semaines en été au mois d'août et 2 semaines en hiver, en fin d'année ; nombre de jours effectifs d'ouverture : 222. Les personnes peuvent être accueillies à la demi-journée, le nombre de présence par semaine par bénéficiaire n'est pas plafonné. Le Conseil Départemental participe aux dépenses dans le cadre de l'APA, à raison de 2 journées par semaine, c'est la moyenne de fréquentation. Et fixe la tarification. L'accueil est organisé, en fonction de groupes homogènes :

- Un groupe 1 pour les personnes à un stade modéré de la maladie,
- Un groupe 2 pour les personnes à un stade avancé, voire sévère de la maladie.

Le Personnel :

- Aides médico-psychologiques : 3.4 ETP
- Psychologue : 0.5 ETP
- Médecin Coordonnateur : 0.05 ETP
- Direction : 0.20 ETP
- Administration : 0.30 ETP

Activités et partenariat

Le 19 octobre 2017 a été installé le 1er Conseil de Vie sociale (CVS) dont l'objectif est de mieux prendre en charge les besoins des usagers dans le secteur des personnes âgées afin de leur garantir un droit à l'information, un droit à la confidentialité, un projet individuel. Le CVS est une instance élue par les patients et les familles et composée de représentants des familles, des patients et du personnel de l'ADJ.

Le 23 octobre 2017 seconde réunion du CVS au cours duquel ont été abordés le fonctionnement de l' Accueil de Jour : améliorer la communication, se tourner vers l'extérieur, les inconvénients de la fermeture estivale pouvant rompre le lien car il n'y a pas d'alternative pendant cette période. Les points positifs ont été relevés en terme de stimulations sociales, de bien être pour les patient.

Information et coordination en gérontologie - CLIC

Le CLIC est labellisé au niveau 2 depuis le 30 mars 2004 et est administré par le CIAS Provence Verte.

Le bureau d'accueil est situé à la Maison des Services Publics à Brignoles depuis le 6 février 2014. Les interventions des professionnels s'organisent dans le cadre de l'évaluation des situations individuelles, et la mise en place des plans d'aide dans le cadre du maintien à domicile.

En 2017, participation aux réunions stratégiques trimestrielles mises en place par la MAIA PROVENCE VERTE, ainsi qu'aux réunions de concertation et de décision (table tactique) afin de renforcer la coordination entre intervenants médicaux et médico-sociaux et offrir une réponse personnalisée aux personnes âgées et à leur famille.



Des animations et des échanges intergénérationnels sont régulièrement proposés par les personnels de l'Accueil de jour « Lou Soulèu de Maïa » à Brignoles.



Musique, danse et arts plastiques sont enseignés dès le plus jeune âge aux enfants de la Provence Verte par les professeurs de l'EIMAD.



Le Centre d'Art Contemporain de Châteauvert accueille des œuvres qui aiment parfois flirter avec la démesure, à l'image de cette incontournable sculpture de Frescia, érigée en pleine nature.



Un moment toujours très attendu : la Journée de la Petite Enfance qui, fin septembre, s'empare joyeusement des espaces verts du siège brignolais de la Communauté d'Agglomération ouverts à toutes les familles.



VIVRE ET CRÉER ENSEMBLE



Il faut créer des places de crèche pour bien accueillir les plus jeunes habitants de la Provence Verte : ici, en présence de Josette Pons, présidente de la Communauté d'Agglomération, et Romain Debray, maire d'Entrecasteaux, on inaugure la crèche La Farigoulette.



Le parc aquatique Aquavabre est devenu, été comme hiver, un lieu incontournable pour tous ceux qui apprécient la natation.

Toute l'année, les Relais d'Assistantes Maternelles de la Provence Verte savent faire la fête, pour distraire les enfants et réjouir les parents.



Le patrimoine historique et industriel de la Provence Verte est conservé dans deux écrins : le musée des Comtes de Provence à Brignoles et le musée des Gueules Rouges à Tourves qui proposent tous les ans de nombreuses expositions et autres manifestations destinées à valoriser les richesses dont ils ont la garde.



ENVIRONNEMENT



PIDAF : aménager le massif forestier	p.40
FORÊT : aider à son renouvellement	p.41
PAYSAGE : Renforcer l'attractivité	p.42
ENERGIE : Plan Climat Air Energie	p.42
DÉCHETS : deux syndicats	p.42
RIVIÈRES : an 2 du contrat	p.43
SPANC : qualité de l'eau	p.43





DÉVELOPPEMENT DURABLE : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

/ PIDAF : AMÉNAGER LE MASSIF FORESTIER AFIN DE PRÉVENIR LES INCENDIES

Les PIDAF (Plans Intercommunaux de Débroussaillement et d'Aménagement Forestiers) ont pour objet de planifier les équipements et aménagements d'un massif forestier sur une période de 10 ans, afin de prévenir les incendies (information, détection), ralentir leur progression (débroussaillement, sylviculture) et favoriser les actions de lutte (coupures de combustible ; création, entretien et sécurisation des accès, création de points d'eau). Ce sont des documents d'orientation et de programmation à moyen terme des travaux spécifiques à la DFCI (Défense de la forêt contre les incendies).

L'animation

Il est indispensable d'animer et suivre un PIDAF pour le garder dynamique. La communauté d'Agglomération délègue cette prestation.

Le marché public d'animation PIDAF de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte débutera le 1er janvier 2018. Le montant annuel de la prestation est de 45 000 € TTC. Il a été attribué à la société du Canal de Provence.

Plusieurs PIDAF coexistent sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte

- **PIDAF du Pays Brignolais** (Brignoles, Chateauvert, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, Montfort-Sur-Argens Correns, Le Val, Vins sur Caramy, La Celle, Camps la Source, Garéoult, La Roquebrussanne, Forcalqueiret, Sainte Anastasie Sur Issole, Rocbaron, Néoules,
- **PIDAF Sainte Baume Mont Aurélien** (Bras, Nans les Pins, Ollières, Le Plan d'Aups Sainte Baume, Pourrières, Pourcieux, Rougiers, Saint Maximin la Sainte Baume)

→ Communes de Mazaugues et Méounes les Montrieux. Il y a actuellement trois niveaux de PIDAF. L'objectif de l'Agglomération de la Provence Verte est d'avoir à terme un territoire uniforme vis-à-vis des travaux de prévention contre les incendies de forêt.

Les programmes annuels de travaux

Dans le cadre du PIDAF, il est nécessaire de monter chaque année un programme de travaux dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), dispositif 8.3.1 (Défense des Forêts contre les incendies) et de déposer un dossier de subvention. Les travaux ou études sont subventionnés à 80 %.

Programme FEADER 2017

Mise en conformité de la ZAE :

- piste T95 sur la commune de Néoules,
- piste M108 sur la commune de Carcès.

Mise en conformité de la ZAE et du glacis :

- piste S1 sur la commune de Rocbaron

Reprofilage de la piste et rénovation des citerne :

- piste 0717 sur la commune de Bras

Création de la ZAE et réfection de la voirie :

- piste S65, commune de Pourcieux.

Suite à l'incendie durant l'été 2017 (Artigues,

Ollières, Seillons sur Argens, Brue Auriac),

participation au **retour d'expérience du feu**

d'Artigues, réunion et tournée avec les propriétaires des zones incendiées sur la commune d'Ollières.



/ FORÊT : AIDER À SON RENOUVELLEMENT

Des actions sont menées par la Communauté d'Agglomération en prévention des risques incendies. En effet, l'exploitation raisonnée de la forêt permet son renouvellement et limite les incendies.

Partenariat avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)

Une convention de partenariat a été signée en 2016 avec le CRPF et s'est poursuivie durant toute l'année 2017. Les différentes actions mises en place durant ces deux années se sont articulées autour des thématiques suivantes :

- **Promouvoir** la mobilisation de la ressource bois dans des secteurs morcelés
- **Développer** les documents de gestion durable des forêts sur le territoire.
- **Etude** sur la mise en application des « Plan Simple de Gestion » par les propriétaires
- **Soutien** à la filière castanéicole sur la commune de Camps la Source
- **Formation** auprès des élus
- **Regroupement** de propriétaires en vue d'une restauration de terrains incendiés et d'une mise en place d'une gestion du risque efficace.

En 2018 ce partenariat avec le CRPF sera poursuivi. Il concernera dorénavant la totalité du territoire communautaire

POPI (Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal)

En 2016, la Communauté de Communes Comté de Provence a confié au CERPAM une démarche de Plan d'Occupation Pastorale Intercommunale (POPI) sur 7 communes (Châteauvert, Correns, Montfort sur Argens, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux et Le Val). Ce POPI a une dimension agricole avec notamment le développement du pastoralisme dans les vignes.

Cependant suite à l'incendie de l'été 2016, il a été proposé d'engager une réhabilitation pastorale d'une partie de la zone incendiée. Un atelier a été programmé le 26 septembre 2017 et a rassemblé les acteurs de la filière (éleveurs, élus, propriétaires, ONF et représentant de l'ASL) afin d'engager une réhabilitation pastorale de la zone incendiée sur les communes de Correns, Montfort sur Argens et Cotignac. Un éleveur fera pâturer au printemps 2018 ses moutons sur des zones test des terrains incendiés.

En parallèle la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte souhaite développer les pratiques pastorales dans le but de participer à l'entretien des coupures DFCI et permettre une bonne valorisation de la ressource des espaces boisés. La communauté d'Agglomération Provence Verte nouvellement créée a peu de visibilité sur l'activité pastorale de son territoire et souhaite, de ce fait réaliser, un Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal. Un projet LEADER a été déposé afin d'obtenir des aides de l'Europe pouvant aller jusqu'à 90 % projet.

/ PAYSAGE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La commission Politique Paysagère a défini en 2017 son axe de travail principal qui sera l'élaboration d'un Plan de Paysage. C'est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité. Cette démarche est volontaire, elle n'est ni obligatoire, ni réglementaire. Le Plan de Paysage doit être un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire pour appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s'agit d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transport, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture...). Elle sera lancée en 2018.



/ ENERGIE : UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL EN COURS D'ÉLABORATION

Espace Info Energie

L'Agence des politiques énergétiques du Var anime l'outil « Espace Info Energie ». Chaque année, l'Agence réalise un programme d'actions d'intérêt général visant à informer gratuitement, de manière objective les particuliers sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, en les accompagnant notamment dans leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments. En 2017, la Communauté d'Agglomération a souhaité travailler en partenariat avec l'Agence et faire bénéficier de l'outil Espace Info Energie (EIE) à ses administrés.

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte doit élaborer et adopter son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018. Le PCAET doit prendre en compte le SCOT du territoire. Afin d'optimiser les ressources, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a donné son accord de principe pour que le PCAET soit réalisé en 2018 par le Syndicat Mixte de la Provence Verte.

/ DÉCHETS : LA COMPÉTENCE CONFIÉE À DEUX SYNDICATS

La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a confié l'exercice de la compétence déchets à deux syndicats :

- **Le SIVED NG** (Syndicat Intercommunal de Valorisation et D'Elimination des Déchet – Nouvelle Génération) pour les communes de Saint Maximin la Sainte Baume, Pourrières, Pourcieux, Ollières, Bras, Tourves, Rougiers, Nans les Pins, Plan d'Aups La Sainte Baume, Brignoles, Châteauvert, Correns, Le Val, Vins sur Caramy, La Celle, Camps la Source, Garéoult, Mazaugues, La Roquebrussanne, Forcalqueiret, Sainte Anastasie Sur Issole, Rocbaron, Néoules, Méounes Les Montrieux.
- **Le SMHV** « Syndicat Mixte du Haut-Var » pour les communes de Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, Montfort-Sur-Argens.

Ces deux syndicats, en charge du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés établissent un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Les quantité de déchets en 2017

- DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) :
71565,8 tonnes (+1,1%)
- 805 kg/an/habitant (contre 814,9 kg/an/habitant en 2016)
- OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) :
28188,7 tonnes (+1,9%)
- 371,1 kg/an/habitant (contre 331 kg/an/habitant en 2016)
- Déchets valorisés :
40545,5 tonnes (-0,7%)
- 456,1 kg/an/habitant (contre 470 kg/an/habitant en 2016)



/ GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : L'AN 2 DU CONTRAT DE RIVIÈRE

La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est l'animatrice du contrat de rivières Issole - Caramy pour les communes de Tourves, Brignoles, Châteauvert, Correns, Le Val, Vins sur Caramy, La Celle, Camps la Source, Garéoult, Mazaugues, La Roquebrussanne, Forcalqueiret, Sainte Anastasie Sur Issole, Rocbaron, Néoules, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux et Montfort-Sur-Argens.

En 2017, le Contrat de Rivières est entré dans sa deuxième année de phase opérationnelle de mise en œuvre.

Gestion des cours d'eau : poursuite des travaux sur le Caramy et l'Issole

L'entretien des rivières est une obligation pour les propriétaires. Face aux risques engendrés par le défaut de cet entretien, la Communauté d'Agglomération intervient dans l'intérêt général. Montant des travaux engagés en 2017 sur le Caramy et l'Issole : 134 007.60 € TTC.

Des travaux d'urgence

Pour la majeure partie des travaux il s'agit de mise en sécurité d'arbre instable suite à des coups de vent ou des crues. Montant des travaux engagés en 2017 : 25 885 € TTC

Étude hydrogéologique du bassin versant

En 2017, les phases 2 (localisation des zones stratégiques) et 3 (préconisations de mesures de protection de la ressource en Eau) ont été réalisées pour un montant de 28 500 € TTC.

Étude de continuité écologique

Cette étude prioritaire du Contrat de Rivière a été lancée en mars 2016 pour une durée estimée à 18 mois. En 2017, les phases 2 et 3 ont été réalisées, pour un montant de 65 485.80 € TTC.

Adhésion et participation aux syndicats intercommunaux

La Communauté d'Agglomération a transféré sa compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au SMA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Argens pour les anciennes Communauté de Communes Comté de Provence et Val d'Issole (à l'exception de Méounes les Montrieux). Par substitution, la communauté d'Agglomération de la Provence Verte est adhérente au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau.

/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LE SPANC VEILLE À PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

L'assainissement non collectif (ANC) peut se définir comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. »

Le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) réalise des contrôles de terrain de l'ensemble des dispositifs d'assainissement non collectif présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte. Les contrôles visent à vérifier que les installations d'assainissement non collectif ne portent pas atteinte à la salubrité publique et/ou à la sécurité des personnes, et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, en identifiant d'éventuels risques environnementaux ou sanitaires liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.



En 2017, l'organisation du SPANC de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte était calquée sur l'organisation des 3 anciennes communautés de communes :

- Secteur Sainte-Baume Mont-Aurélien : 5 922 installations recensées
- Secteur Val d'Issole : 4 607 installations recensées
- Secteur Comté de Provence : 3 413 installations recensées

Les prestations de contrôles assurées par le service public d'assainissement non collectif donnent lieu au paiement par les usagers concernés de redevances dans les conditions prévues dans le règlement de service.

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PROVENCE VERTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



Communauté d'Agglomération Provence Verte

Quartier Paris - 174 Route Départementale 554

83170 Brignoles

Tél. : 04 98 05 27 10

Fax : 04 98 05 27 11

www.caprovenceverte.fr

[✉ contact@caprovenceverte.fr](mailto:contact@caprovenceverte.fr)

[facebook](https://www.facebook.com/ProvenceVerteAgglo) www.facebook.com/ProvenceVerteAgglo



CONSTRUIRE ENSEMBLE
UN AVENIR COMMUN

caprovenceverte.fr

Bras • Brignoles • Camps-la-source • Carcès • La Celle • Châteauvert • Cotignac • Correns
Entrecasteaux • Forcalqueiret • Garéoult • Mazaugues • Méounes-lès-Monttrieux • Montfort-sur-Argens
Nans-les-pins • Néoules • Ollières • Plan-d'Aups • Pourcieux • Pourrières • Rocbaron
La Roquebrussanne • Rougiers • Saint-Maximin • Saint-Anastasie • Tourves • Le Val • Vins-sur-Carami

